

## Le consommateur trop exposé

*Parole du CESE*

*Le plus beau des ONSSA ne peut donner que ce qu'il a*

S.M le Roi accorde un délai supplémentaire de six mois à la CSMD



Les travaux de la Commission spéciale sur le modèle de développement seront soumis au Souverain début janvier 2021

Page 2

Lecture de la Fatiha à la mémoire de Si Abderrahmane El Yousseffi



Suite à l'appel du Premier secrétaire, Driss Lachguar, les Ittihadies et Ittihadis ont procédé, vendredi à 13 heures, à la lecture de la Fatiha à la mémoire du regretté Si Abderrahmane El Yousseffi, ancien Premier secrétaire de l'USFP.

Le Groupe socialiste interpelle le ministre de la Santé sur les raisons du limogeage de plusieurs cadres de son département



Page 3

Le capitalisme américain est-il raciste depuis toujours ?



Pages 13-14



# S.M le Roi accorde un délai supplémentaire de six mois à la CSMD

*Les travaux de la Commission spéciale sur le modèle de développement seront soumis au Souverain début janvier 2021*

## Actualité



**S**a Majesté le Roi Mohammed VI a bien voulu accorder un délai supplémentaire de six mois à la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD).

Les travaux de la Commission devront par conséquent être soumis à la Haute appréciation Royale au plus tard

début janvier 2021, indique jeudi un communiqué de la CSMD.

Ce délai additionnel a été accordé par le Souverain en vue de permettre à la CSMD d'approfondir les différents volets du modèle de développement projeté et d'intégrer dans ses travaux les implications et transformations engendrées par la pandémie du

Covid-19, ainsi que les enseignements qu'il convient d'en tirer à moyen et long termes aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, ajoute la même source.

Par cette prolongation des délais, la Commission, dont la démarche participative a été fortement perturbée par la période de confinement, pourra

reprendre et renforcer son approche de co-construction du modèle de développement.

La CSMD élargira le processus de consultation et d'écoute afin de tenir compte au mieux des attentes et propositions des citoyens et des forces vives du pays dans le contexte post-Covid, conclut le communiqué.

## Le Maroc plaide pour une mobilisation accrue contre les actes de violence de Daech en Afrique de l'Ouest et au Sahel

*Le nombre des affiliés à l'organisation terroriste est estimé à 6000 environ*

**L**e ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a participé, jeudi, à la réunion ministérielle du Groupe restreint de la Coalition anti-Daech.

La réunion, co-présidée par le secrétaire d'Etat américain, Mike Pompeo et le ministre italien des Affaires étrangères, Luigi Di Maio, a connu la participation de 30 pays.

Dans son intervention, Nasser Bourita a attiré l'attention sur le fait que Daech cherche à tirer profit de la situation créée par la pandémie de coronavirus, pour tenter d'orchestrer son retour, en intensifiant des actes de violence observés dans plusieurs régions du monde, y compris au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Dans ce sens, le ministre a appelé à redoubler d'efforts pour assurer la défaite globale et durable de ce groupe terroriste, en le privant à la fois du temps, de l'espace et des ressources nécessaires au soutien de ses actions violentes.

Nasser Bourita a particulièrement souligné l'importance d'endiguer la menace terroriste en l'Afrique, relevant, à cet égard, que les efforts collectifs de la coalition ont permis d'ancrer l'ambition territoriale de Daech au Moyen-Orient.

Tout en partageant avec les membres de la coalition l'évaluation que le Maroc fait de la situation sur le continent africain au cours des derniers mois, le responsable a indiqué, notamment, que les combattants terroristes affiliés à Daech en Afrique utilisent des armes sophistiquées dont des drones, et nourrissent l'ambition de contrôler des communautés locales, tout en s'employant à attirer des combattants d'autres branches terroristes.

Il a précisé, également, que les terroristes affiliés à Daech en Afrique étaient estimés à environ 6.000 combattants et que le continent connaissait, aujourd'hui, une forte augmentation des attentats en Afrique centrale et au Sahel.

En renouvelant le plaidoyer du Maroc pour une plus grande attention sur l'évo-

lution de la dynamique terroriste en Afrique, Nasser Bourita a appelé à mobiliser davantage de soutien aux efforts des Etats africains et à leurs mécanismes sous-régionaux de lutte contre le terrorisme.

A cet égard, le ministre a rappelé les conclusions issues des concertations tenues lors de la session régionale sur la menace de Daech en Afrique, tenue à Skhirat, en juin 2018.

La réunion ministérielle du groupe restreint de la Coalition anti-Daech a été

sanctionnée par l'adoption d'une Déclaration ministérielle réaffirmant, notamment, l'engagement des membres à coopérer dans tous les domaines d'action de la Coalition, afin d'assurer une défaite globale et durable de Daech.

Cette rencontre intervient après plusieurs concertations antérieures, tenues notamment à Paris en juin 2015, à Rome en février 2016, à New York en septembre 2017, à Bruxelles en juillet 2018 et à Washington en novembre 2019.

### Participation au Sommet mondial sur la vaccination

Le chef de la diplomatie marocaine a pris part jeudi au Sommet mondial sur la vaccination.

Organisé par le Royaume-Uni, ce Sommet virtuel a connu la participation de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement, ministres et hauts responsables de l'ONU et de ses agences spécialisées, ainsi que des représentants du secteur privé.

L'invitation du Maroc, au nombre d'un groupe restreint de pays, constitue une reconnaissance de la gestion considérée comme exemplaire de la pandémie par le Royaume, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

# La FDT plaide pour des réformes structurelles garantissant la justice fiscale



La Fédération démocratique du travail (FDT) a appelé à l'adoption de réformes structurelles en vue de parvenir à une justice fiscale à même de garantir que tout le monde participe de manière solidaire et équitable au soutien et au renforcement de l'économie nationale parallèlement à la protection sociale des groupes vulnérables.

Dans un communiqué rendu public suite à la réunion de son Bureau exécutif, la FDT a également appelé à soutenir les secteurs sociaux, principalement l'éducation et la santé, et à les renforcer tout en préservant l'emploi dans la future loi de Finances rectificative de manière à réduire l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les chômeurs et les personnes sans revenus et à soutenir la demande intérieure.

Cette centrale syndicale a, en outre, salué les efforts consentis par les autorités publiques et par le personnel de la santé qui sont en première ligne dans la lutte contre la pandémie, ainsi que les sacrifices consentis par les enseignants et le personnel des autres secteurs publics qui ont continué à offrir leurs services dans ces conditions difficiles.

Ce qui préoccupe également la FDT dans cette conjoncture, c'est la sécurité des travailleurs, en particulier dans le secteur privé. Elle demande donc à ce que tous les moyens de prévention leur soient fournis à l'occasion de leur retour à leurs activités professionnelles et appelle, par la même occasion, à sanctionner tous ceux qui ne respecteraient pas les mesures de sécurité, les dispositions du Code du travail et les

droits des travailleurs.

Concernant le dialogue social, la FDT a appelé le gouvernement à ouvrir des dialogues sectoriels urgents, en particulier dans le secteur public, de manière à associer les représentants syndicaux à la préparation des plans destinés à assurer le succès de la phase de l'après confinement sanitaire et le retour des services publics à leur rythme de travail habituel et normal.

Il convient de préciser, en outre, qu'au début de cette réunion, le secrétaire général de la FDT, Abdelhamid Fatïhi, a présenté un exposé dans lequel il a évoqué le contexte général actuel marqué par les répercussions de la pandémie de Covid-19 surtout sur les plans économique et social, soulignant que cette crise sanitaire a mis à nu les politiques gouvernementales et l'ampleur des déficits

sociaux ainsi que l'étendue de la précarité et de la pauvreté malgré les efforts considérables déployés par l'Etat pour réduire ces carences.

Il a également présenté les scénarios possibles de l'après-Covid-19, affirmant que « l'une des constantes de tous ces scénarios est la crise économique sans précédent et les moyens pour la surmonter avec le moins de dégâts possibles et d'une manière qui renforce la confiance du peuple marocain et de la classe ouvrière, en particulier, dans les institutions de notre pays ».

Au début de cette réunion, les membres du Bureau central de la FDT ont récité la Fatïha à la mémoire de Si Abderrahmane El Yousseoufi « que le peuple marocain et le mouvement progressiste regrettent », décédé le 29 mai dernier à Casablanca.

## Le Groupe socialiste interpelle le ministre de la Santé sur les raisons du limogeage de plusieurs cadres du ministère



Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a interpellé le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb, sur les raisons du limogeage de plusieurs cadres de son département.

Dans une question orale adressée au ministre concerné, le Groupe socialiste a considéré que « de nombreux citoyens, en particulier, les cadres, les employés et les administrateurs du secteur de la santé dans notre pays ont été surpris par la prolifération de décisions de limogeage d'un grand nombre de responsables et cadres, y compris des délégués, des directeurs d'hôpitaux, des chefs de service, etc ».

Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a attiré l'attention sur le fait que

ces décisions ont été prises « au moment où le secteur de la santé connaît une mobilisation nationale exceptionnelle pour lutter contre la pandémie du Covid-19, et à laquelle tout le monde s'est engagé, ce qui a rétabli la confiance des citoyens dans le secteur de la santé de notre pays laissant augurer un avenir prometteur de ce secteur ».

Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a demandé au ministre de la Santé de présenter des explications au sujet de ces décisions répétitives et leur incidence sur la bonne marche du secteur de la santé.

Il y a lieu de souligner que pas moins de 40 hauts responsables du ministère, aussi bien au niveau central que local, ont été déchargés ces derniers temps de leurs fonctions.

# Le consommateur trop exposé

## *Parole du Conseil économique, social et environnemental*



**A**u Maroc, la sécurité sanitaire et alimentaire n'est pas assurée. Et c'est le Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui le dit. Pis, alors que les craintes de l'institution constitutionnelle et indépendante, corroborées en 2018 par un rapport de la Cour des comptes, ne datent pas d'hier, elles ne trouvent toujours pas d'échos positifs auprès de l'Exécutif. Pourtant, le sujet est d'une importance capitale. En effet, dans un avis intitulé "Pour une véritable politique publique de sécurité sanitaire des aliments (SSA) axée sur la protection des consommateurs et favorisant une compétitivité durable de l'entreprise au niveau national et international", le CESE ne mâche pas ses mots et révèle des failles béantes et même des absences en termes de politique publique « permettant d'assurer la santé des citoyens ».

On ne sait pas ce qui est le plus consternant, que la protection des consommateurs ne soit pas garantie ou bien que la problématique soit identifiée depuis des années sans pour autant être prise à bras-le-corps par les pouvoirs publics. Or, toujours selon le CESE, « l'accès à une alimentation sûre et nutritive est un droit universel, protégé par les dispositions de la Constitution de 2011 et renforcé par les engagements internationaux pris par le Maroc à cet effet ». En attendant une amélioration de cette inextricable situation, les griefs persistent.

A commencer par une amère réalité : une multitude d'établissements ne disposent ni d'agréments, ni d'autorisations sanitaires.

Cela ne les empêche pas de mettre sur le marché des produits qui « exposent la santé du consommateur à des dangers avérés non maîtrisés », déplore le CESE. Pour y remédier, le Conseil suggère une transformation. A savoir « passer de manière progressive du système actuel à organismes multiples, vers un système intégré, en créant une Agence nationale de sécurité sanitaire des aliments, pla-

cée sous la tutelle du chef du gouvernement qui devra être investie de larges pouvoirs de contrôle, de surveillance et de correction ». A cet effet, le premier organisme visé n'est autre que l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

Concrètement, la volonté du CESE est de transformer en profondeur l'ONSSA en le dotant des compétences et du positionnement requis. Parce que jusque-là, l'ONSSA souffre d'une inadéquation entre les moyens humains qui lui sont alloués et les missions confiées. « La Cour a pu constater que les besoins de l'ONSSA en personnel, toutes catégories confondues, sont importants, d'autant plus qu'un nombre considérable de départs à la retraite a eu lieu ces dernières années (562 départs depuis 2013) et avec un rythme de plus en plus soutenu », confirme le CESE. Du coup, avec un taux d'encadrement vétérinaire estimé à 0,1/10.000 habitants contre 0,33/10.000 habitants en France et 3,38/10.000 habitants en Belgique, mais encore un taux d'encadrement pour les contrôles des produits végétaux d'un inspecteur pour 500.000 habitants contre un inspecteur pour 5.000 habitants au Canada et un inspecteur pour 17.000 habitants en France, il n'est pas étonnant que le CESE déplore que l'utilisation des intrants et pesticides dans l'agriculture ne soit pas suffisamment « maîtrisée au regard des normes en vigueur. Ils présentent ainsi un risque avéré sur la santé et l'environnement et contribuent à la dégradation des ressources

en eau et des écosystèmes naturels ».

Après les griefs, vient le temps des recommandations. Et elles sont légion. Pour le CESE, il faudrait d'abord commencer par séparer l'évaluation des risques de la gestion des risques. Un idéal atteignable via la création d'un comité scientifique indépendant d'évaluation des risques. Sa principale mission consistera à fournir un avis scientifique à même d'assurer l'indépendance, l'impartialité et l'intégrité de l'information relative à la sécurité sanitaire des aliments. Ensuite, le conseil propose « la mise en place des mesures de communication destinées à informer les consommateurs et les acteurs de la chaîne alimentaire, ainsi que l'amélioration et la généralisation des mécanismes de mise à niveau des filières alimentaires ». L'amélioration des conditions d'hygiène du secteur alimentaire informel, dans la perspective de l'intégrer à terme dans le secteur formel et de transformer le consommateur en un conso-acteur est également espérée par le CESE. Enfin, l'institution indépendante avance l'idée d'accorder plus de poids aux fédérations et associations de protection des droits des consommateurs. Maintenant que les problématiques ont été identifiées coup sur coup - et à intervalles rapprochés à l'aune du temps politique -, par deux institutions constitutionnelles ( le CESE et la Cour des comptes), et que les recommandations pour y remédier ont été avancées, la balle est clairement dans le camp des pouvoirs publics.

C.C



**Le plus beau des ONSSA ne peut donner que ce qu'il a**

# Saad Dine El Otmani : *Le dépistage massif des salariés permettra d'accélérer la reprise de l'activité économique*

*S.M le Roi a ordonné au ministère de la Santé de mettre ses moyens matériels et humains à la disposition de la CGEM*

**L**e dépistage massif, que S.M le Roi Mohammed VI a appelé le patronat à effectuer dans un cadre participatif de gestion de la pandémie de Covid-19, permettra d'accélérer la reprise de l'activité économique et de préserver la santé des travailleurs et de leurs proches, a affirmé, jeudi à Rabat, le chef du gouvernement Saad Dine El Otmani.

Dans une allocution à l'ouverture du Conseil de gouvernement réuni en visioconférence, il s'est dit fier des réalisations collectives du Royaume face à la pandémie, sous la conduite éclairée de S.M le Roi Mohammed VI, ses sages directives, ses initiatives proactives et ses Hautes instructions, a indiqué le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi, dans un communiqué lu à l'issue du Conseil.

Saad Dine El Otmani a rappelé que la dernière initiative en date est l'appel du Souverain au patronat à déployer une opération de dépistage massif pour limiter le risque de propagation du virus à travers des tests de dépistage à leurs salariés, soulignant que S.M le Roi a donné ses Hautes instructions au ministère de la Santé de mettre à la disposition de la Confédération générale des entreprises du Maroc ses moyens matériels et humains, tout en tenant compte de la promiscuité et des particularités et contraintes sanitaires inhérentes aux lieux de travail.

Cette action est de nature à accélérer la reprise de l'activité économique au Royaume, à permettre à un grand nombre de catégories sociales d'exercer à nouveau leurs activités com-



merciales et professionnelles, à alléger l'impact sur les caisses de l'Etat et à préserver la santé des travailleurs et celle de leurs proches, a-t-il soutenu. Le chef du gouvernement a également présenté la situation épidémiologique

du Royaume qui connaît dernièrement "une amélioration significative", saluant à cette occasion le niveau de conscience dont ont fait preuve les citoyens, a indiqué le ministre.

Dans ce sens, Saad Dine El Otmani a re-

mercié les citoyens pour leur compréhension et leur coopération, tout en les appelant à continuer à se conformer aux mesures de précaution pour faire face à la propagation du virus.

## La politique de santé et de sécurité au travail présentée en Conseil de gouvernement



**L**e ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle, Mohamed Amkraz, a présenté lors du Conseil de gouvernement réuni jeudi par visioconférence un exposé sur la politique nationale dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Il a, dans ce sens, affirmé que son département a supervisé l'élaboration des projets de la politique et du programme national de santé et de sécurité au travail et ce, en concertation avec l'ensemble des secteurs gouvernementaux concernés, mais également avec les organisations professionnelles

des employeurs et employés les plus représentatifs, a indiqué le porte-parole du gouvernement.

L'élaboration de ces deux projets, a poursuivi le ministre, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du programme gouvernemental relatif à la promotion de la santé et sécurité au travail et de l'accomplissement, par notre pays, de ses engagements internationaux résultant de la ratification de la Convention internationale du travail n°187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, adoptée par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2006. L'objectif étant d'améliorer de façon continue le domaine de la santé et de la sécurité au travail, dans le but de prévenir les dangers au travail et d'initier des mesures effectives pour l'instauration d'un environnement de travail sain.

Le projet de cette politique nationale, a ajouté le porte-parole, a pour portée de réaliser un certain nombre d'objectifs dont la réduction des maladies professionnelles et accidents de travail, tout en promouvant une culture de prévention en matière de sécurité et de santé, pour toutes les catégories de travailleurs en faveur des employeurs, y compris les fonctionnaires publics, ainsi que les prio-

rités à prendre en compte et les moyens nécessaires pour évaluer l'évolution réalisée dans ce domaine.

Le projet de la politique nationale de sécurité et santé au travail repose sur la réalisation de quatre objectifs stratégiques, mis en œuvre à travers 22 objectifs opérationnels et 70 mesures, a précisé le ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle.

Les quatre objectifs susmentionnés se déclinent comme suit:

- Le développement du système national de sécurité et de santé au travail,
- Le développement de la formation en matière de sécurité et santé de travail,
- La promotion de la culture de prévention
- et le renforcement de la gouvernance, du dialogue social et de la dimension territoriale.

Afin de mettre en œuvre l'approche participative préconisée par l'OIT, a expliqué le responsable, un sous-comité tripartite, relevant du Conseil de médecine du travail et de prévention des risques professionnels, a été chargé de suivre le projet d'élaboration de la politique et du programme national de santé et de sécurité au travail pour la période 2020-2024.

# Hamada El Baihi : *L'Algérie est coupable de la persistance de la souffrance des populations séquestrées à Tindouf*



**L**e président de la Ligue sahraouie pour la démocratie et les droits de l'Homme, Hamada El Baihi, a livré un puissant témoi-

gnage sur les conditions de vie des populations des camps de Tindouf, en Algérie, et la corruption des dirigeants du Polisario, dans le cadre de l'émission citoyenne "Sahara Debate" diffusée sur les réseaux sociaux.

En refusant de jouer un rôle à la hauteur de ses responsabilités dans ce différend régional, l'Algérie se rend coupable de la persistance de "la souffrance, de l'angoisse et de la douleur" des populations séquestrées dans les camps de Tindouf, a martelé ce militant des droits de l'Homme, un ancien cadre du Polisario qui a rallié la mère patrie.

Dans son témoignage, le président de la Ligue sahraouie pour la démocratie et les droits de l'Homme a décrit son enfance passée dans les camps de travail à Cuba, où il a été déporté à l'âge de neuf ans à bord d'un navire commercial du port d'Alger vers La Havane.

Il ne reverra sa famille que quatorze ans plus tard. A Tindouf, il retrouve une population asphyxiée par la chape de plomb du Polisario, qui viole de façon systématique et en toute impunité les droits fondamentaux de la population, avec la complicité active de l'Algérie qui lui a délégué l'autorité sur une partie de son territoire en toute illégalité au regard du droit international humanitaire.

Travaillant au sein de la "direction de

la coopération internationale" du Polisario, Hamada El Baihi se retrouve au plus près du détournement systématique par l'Algérie et du Polisario des aides humanitaires destinées aux habitants des camps de Tindouf. Au détriment de la santé de la population, les denrées alimentaires les plus nutritives sont systématiquement détournées pour être revendues sur le marché noir en Algérie et certains pays voisins, tandis que le reste des aides est distribué de façon arbitraire par le Polisario.

D'ailleurs, le détournement systématique des aides humanitaires par l'Algérie et le Polisario a été mis en évidence dans les rapports de plusieurs organisations internationales, notamment le Haut-Commissariat aux réfugiés, le Programme alimentaire mondial et l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF). L'ensemble de ces organisations s'accordent à constater que le détournement des aides humanitaires est facilité par l'absence de données sur le nombre des habitants des camps de Tindouf en raison du refus de l'Algérie d'y autoriser un recensement.

Le militant des droits de l'Homme a expliqué avoir trouvé à son retour aux provinces du Sud un espace en plein essor économique, où la population jouit de ses droits politiques, économiques, sociaux, et culturels et où la société civile

est en effervescence.

Il a ainsi livré un constat sans appel : le Polisario ne peut en aucun cas prétendre à la représentativité en tant que milice armée qui ne subsiste que par la répression et l'impunité. Les véritables représentants de la population sahraouie, a-t-il déclaré, sont les élus locaux des provinces du Sud, qui jouissent de la légitimité démocratique.

Se faisant le porte-voix des populations opprimées des camps de Tindouf, Hamada El Baihi a déclaré que seule l'initiative marocaine d'autonomie permettrait de sortir ces populations de leur "douleur" et leur "souffrance", appelant les Nations unies à œuvrer en vue de mettre fin rapidement à ce différend qui n'a que trop duré.

Insistant sur la corruption du Polisario, il a relevé que seuls les dirigeants du Polisario et leurs parrains algériens bénéficient de la persistance du différend régional sur le Sahara marocain.

Hamada El Baihi intervenait dans le cadre du Sahara Debate, une émission citoyenne qui se veut une plateforme ouverte et démocratique pour jeter des éclairages sereins et dépassionnés sur la question du Sahara marocain, loin de la propagande médiatico-politique orchestrée par l'Algérie et ses affidés du Polisario.



Le président de la Ligue sahraouie pour la démocratie et les droits de l'Homme livre un poignant témoignage sur les conditions de vie dans les camps de la honte

# Tribunaux numériques et cabinets d'avocats virtuels se pressent au portillon

Mustapha Farès : *Le tribunal numérique, un choix stratégique incontournable*

Le tribunal numérique représente un choix stratégique incontournable pour la période à venir, a indiqué jeudi à Rabat le premier président de la Cour de cassation, président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), Mustapha Fares.

S'exprimant à l'ouverture de la première réunion du CSPJ depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, il a souligné que les acquis significatifs obtenus en matière des procès à distance en dépit des contraintes et difficultés rencontrées ouvrent la voie pour aller de l'avant dans la mise en œuvre de tous les mécanismes du tribunal digital en tant que choix stratégique inévitable.

Lors de cette réunion, le responsable judiciaire a mis l'accent sur le bilan positif des activités du projet de tribunal numérique au cours du premier mois de son lancement (du 27 avril au 29 mai), précisant qu'un total de 1.469 séances à distance ont été tenues dans les différents tribunaux du Royaume, une période

pendant laquelle 22.268 affaires ont été mises au rôle et 9.035 ont été tranchées. "24.926 détenus ont bénéficié de procès à distance pour leur épargner tous les risques sanitaires en cette conjoncture exceptionnelle marquée par la propagation du coronavirus", a-t-il dit.

"En ces circonstances exceptionnelles, les institutions sont tenues de faire prévaloir les règles de gouvernance des risques et de gestion des crises", a-t-il fait remarquer, soulignant que le Conseil s'est attelé à cet égard à la mise en place d'une approche fondée sur l'initiative proactive, le travail participatif, les solutions novatrices, la communication et la transparence, tout en faisant de la sécurité sanitaire une priorité.

Mustapha Fares a relevé que la période post-confinement avec tous ses défis et contraintes figure en bonne place dans les priorités du Conseil depuis le début de la crise actuelle, notant que le CSPJ a adressé une note aux responsables judiciaires afin de se concerter avec les diffé-



rents acteurs et professionnels au niveau de leur circonscription, dans l'objectif d'apporter des solutions aux différentes problématiques leur permettant de reprendre le travail dans les meilleures conditions.

Il a rappelé qu'une réunion s'est tenue récemment au cours de laquelle une vision préliminaire a été élaborée pour gérer la période à venir, à travers une approche sur trois étapes qui place la sécurité sanitaire en tête

des priorités, compte tenu de la spécificité de chaque circonscription judiciaire tout en permettant aux responsables de mettre en place les mesures appropriées à la disposition des ressources humaines.

## Le premier cabinet d'avocat virtuel voit le jour à Casablanca



La profession juridique au Maroc vient de prendre le virage du digital avec le lancement du premier cabinet d'avocat virtuel à Casablanca, en réponse aux défis sanitaires du Covid-19 qui ont imposé une révision du mode d'exercice du métier d'avocat.

A travers cette plateforme, le client peut accéder à l'ensemble des prestations juridiques, mandater son avocat sans quitter son domicile ou son bureau et bénéficier de plusieurs canaux de communication digitale. Ces prestations sont fournies avec la même qualité, plus de réactivité et un maximum de connectivité.

"La digitalisation du métier d'avocat tient compte des spécificités de la crise sanitaire actuelle qui exige un minimum de déplacement et l'observation des gestes barrières et la distanciation sociale pour enrayer la progression de la pandémie", a déclaré à la MAP Mourad Elajouti, avocat au barreau de Casablanca et initiateur de ce concept.

Il a relevé à ce propos que "le cabinet virtuel met à la disposition des clients l'essentiel des prestations juridiques sous forme numérique", expliquant que le

client peut désormais prendre un rendez-vous virtuel en ligne en choisissant les créneaux disponibles et recevoir automatiquement un lien qui va lui permettre de se connecter via visioconférence avec son avocat.

La plateforme permet également d'avoir un devis en ligne dans les 24H, envoyer des documents, chatter instantanément avec le conseiller, réserver un rendez-vous virtuel, payer via PayPal et communiquer à distance avec un avocat, a-t-il dit, notant que la réalisation de ce projet a duré près d'un mois et demi et mobilisé une équipe d'informaticiens.

"Le métier d'avocat ne doit pas rester à l'écart des évolutions technologiques à l'instar d'autres métiers qui ont réussi leur transition digitale", a-t-il insisté, faisant observer que plusieurs pays en Europe et ailleurs ont vu naître des applications et des plateformes juridiques, ayant suscité un fort engouement de la part des utilisateurs.

"Le contexte actuel a poussé vers la digitalisation du système judiciaire au Royaume", a-t-il relevé, jugeant nécessaire de démocratiser l'accès des citoyens aux prestations juridiques.

# Projet ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social

*Un projet de loi examiné en commission à la Chambre des conseillers*



Le projet de loi 72-18 relatif au dispositif de ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social a fait l'objet, jeudi, de débats au sein de la commission de l'intérieur à la Chambre des conseillers, en présence du ministre délégué auprès

du ministre de l'Intérieur, Noureddine Boutayeb.

L'accent a été mis sur la portée de ce projet destiné à établir un système national d'inscription des familles et des personnes désireuses de bénéficier des programmes d'appui social,

supervisés par les administrations publiques et les collectivités territoriales par le biais d'un registre social unifié, d'un registre national de la population et d'une Agence nationale des registres chargée de gérer ce dispositif.

Le ministre délégué a, dans ce

contexte, expliqué que le texte vient favoriser l'émergence d'un arsenal législatif efficace avec des mécanismes institutionnels pertinents susceptibles de surmonter les dysfonctionnements et les contraintes en matière de gestion de l'appui social.

Mettant l'accent sur nombre de nouveautés apportées par le projet en termes de vérification de la pertinence des données, la classification des familles, les données biométriques du registre national de la population, le ministre délégué a souligné que le traitement des données à caractère personnel et leur exploitation dans les applications du dispositif national devraient se dérouler dans le respect de la loi 09.08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de telles données.

Le registre national de la population, a-t-il dit, offre la possibilité d'identification de ceux qui souhaitent s'inscrire dans le registre social unifié leur permettant de profiter des programmes d'appui, une démarche qui implique la vérification de l'identité et de la pertinence des informations fournies à cet effet.

Les conseillers participant aux discussions ont, de leur côté, insisté sur la portée bénéfique du projet de loi sur le ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social et portant création de l'Agence nationale des registres, un texte qui devra constituer un pilier dans la promotion de la justice sociale.

Le projet, ont-ils relevé, va offrir une série de mécanismes à même de consolider la cohésion entre les programmes sociaux dans le sens de l'efficience, puisqu'ils apporteront des réponses aux problématiques liées au ciblage de ces programmes.

L'Agence nationale des registres est une institution publique dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière pour gérer le registre national de la population et le registre social unifié.

L'Agence s'engagera à assurer la protection des données numériques et l'intégrité du système d'information relatif aux personnes inscrites, à octroyer un identifiant digital civil et social aux bénéficiaires et à fournir des services de vérification des données contenues dans le registre social et celui de la population.

## Distribution de kits sanitaires à 4.300 enfants en situation de précarité

Des kits sanitaires ont été octroyés depuis ce vendredi à près de 4.300 enfants en situation de précarité dans les centres de protection de l'enfance, dans le but de favoriser le respect des mesures instaurées pour faire face à la propagation de la pandémie de Covid-19, a indiqué le ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Egalité et de la Famille.

Cette opération, organisée en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), bénéficie à 1.196 filles et 3.103 garçons, issus de 123 centres dans 44 villes du Royaume, précise le ministère dans un communiqué.

Faisant partie d'un plan d'action lancé par le département en avril dernier pour la protection des bénéficiaires vivant dans la précarité contre le Covid-19, l'initiative vise à remettre aux enfants hébergés dans des centres de protection un kit de prévention contre la propagation du virus.

Elle prévoit une campagne de sensibilisation axée sur les comportements à

adopter en vue de combattre les risques de contamination pendant et après la levée du confinement, ainsi que sur la distribution d'un kit individuel aux enfants au sein des institutions sociales.

L'opération est le fruit d'un partenariat entre le ministère, l'UNICEF et l'Entraide nationale, l'Agence américaine pour le développement international (USAID), en tant que donateur, et le Scoutisme Hassania marocaine dont les jeunes adhérents se chargent de l'aspect logistique de cette opération.

Le plan d'action mis en place par le ministère en partenariat avec l'UNICEF pour la prévention des répercussions de la propagation du Covid-19, porte sur la tenue d'une série d'initiatives prévoyant surtout la protection contre la violence, le soutien des enfants en situation de rue et l'appui psychologique et social des enfants dans les centres de protection sociale à travers la mobilisation de spécialistes et de psychologues.

Ces actions ont également concerné



l'appui à la scolarisation à distance, à la mise en place d'un mécanisme de suivi de la situation des enfants en situation de vulnérabilité composé de 78 structures locales,

de 70 équipes chargées de l'assistance sociale en leur faveur et de plus de 300 professionnels spécialisés dans le domaine de l'enfance.

# Volonté de Marrakech et d'El Kelâa des Sraghna de booster l'enseignement préscolaire

## Lancement d'appels à proposition de projets

La direction provinciale de l'éducation nationale à Marrakech a annoncé le lancement d'un appel à proposition de projets en matière d'enseignement préscolaire au titre de l'année scolaire 2020-2021, au profit des associations actives dans ce domaine.

Cet appel intervient dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes orientations Royales préconisant la consécration de la coopération entre les départements gouvernementaux et les organisations non-gouvernementales (ONG) et des Hautes orientations Royales contenues dans le discours du Trône de 2018 et relatives à la promotion de l'enseignement préscolaire, à sa généralisation et à l'amélioration de sa qualité, indique un communiqué de la direction provinciale.

Il s'inscrit aussi en phase avec les attributions de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Marrakech-Safi et de ses services extérieurs, notamment dans le domaine du partenariat avec les associations de la société civile et traduit le souci de mettre sur pied des projets et des actions visant la réalisation de la gouvernance et de la gestion en matière de mise en œuvre du programme national de généralisation et de développement de l'enseignement préscolaire, conformément aux engagements pris devant S.M le Roi.

Cet appel à proposition de projets tend à renforcer les mécanismes de gouvernance en matière de gestion du partenariat entre l'AREF et les associations, à consolider la culture de la qualité et de l'approche par projet, à doter les associations des ressources financières pour améliorer leurs prestations au profit des enfants du préscolaire, à faciliter l'action et la coordination entre l'Académie et les associations à travers des mesures et des documents précis, clairs et disponibles, et à fournir les outils de suivi, d'évaluation et de développement continu, précise la même source.

Il concerne les associations ou les réseaux des associations



nationales actives dans le domaine de l'enseignement préscolaire et reconnues d'utilité publique, les associations ou les réseaux des associations nationales, régionales ou provinciales actives dans le préscolaire, ainsi que les associations ou les réseaux des associations opérant dans le domaine de l'éducation et de la formation, y compris les associations des parents et tuteurs d'élèves.

La direction provinciale a, dans ce sens, invité les associations désirant participer à retirer les dossiers de demande de subvention auprès du service des affaires pédagogiques.

Ledit dossier doit contenir une demande de subvention d'un projet adressée au directeur provincial de l'éducation nationale, le dossier juridique de l'association (statut, récépissé définitif de dépôt, liste des membres du bureau de l'association, procès-verbal de l'assemblée générale) en cinq copies certifiées conformes à l'original, une copie des derniers rapports financier et moral de l'association, une attestation originale du relevé d'identité bancaire, des fiches techniques sur l'association et le

projet selon les formulaires délivrés par la direction provinciale, ainsi que le cahier des charges relatif aux associations comportant le cachet de l'association et la signature de son représentant juridique.

Il doit aussi comprendre une copie du procès verbal de la réunion du bureau de l'association durant laquelle il a été décidé de présenter la demande de subvention, signé par les membres présents, une copie des conventions de partenariat conclues par l'association dans les domaines de l'enseignement préscolaire ou de l'éducation et de la formation, des copies des rapports d'expertise comptable relatifs aux subventions dont a bénéficié l'association dans le cadre de ses partenariats avec l'AREF ou ses services extérieurs, outre une copie du décret en vertu duquel la reconnaissance d'utilité publique a été accordée aux associations concernées.

Le communiqué souligne que le dernier délai pour le dépôt des dossiers de demande de subvention au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale à Marrakech est fixé pour le 19 juin à 16H30, notant que tout dossier incom-

plet ou reçu après la date susmentionnée sera rejeté.

Il sera procédé à une sélection préliminaire des dossiers au niveau du service concerné au sein de la direction provinciale, alors qu'une commission spécialisée présidée par le directeur provincial de l'éducation nationale procédera à la sélection définitive des demandes de subvention, tout en veillant à mettre en œuvre le principe de l'équité et de l'égalité des chances et à prendre en compte, dans le choix des associations, la réalisation de l'équilibre en termes de zones géographiques d'intervention au niveau de la province, conclut la même source.

La direction provinciale de l'éducation nationale à El Kelâa des Sraghna a, elle aussi, annoncé avoir lancé un appel à proposition de projets en matière d'éducation non formelle au titre de l'année scolaire 2020-2021, au profit des associations de la société civile actives dans ce domaine.

Cet appel à manifestation de projets est ouvert aux associations concernées du 3 au 22 juin, précise la direction provinciale dans un communiqué.

Selon la même source, le

dossier de demande de subvention comprend le dossier juridique de l'association (statut, récépissé du dépôt légal, liste des membres du bureau de l'association, procès-verbal de la dernière assemblée générale et les derniers rapports moral et financier) ainsi que des fiches techniques sur l'association et les partenariats conclus dans le domaine de l'éducation non formelle.

Les documents constituant le dossier sont téléchargeables sur la page Facebook officielle de la direction provinciale ou peuvent être retirés auprès du bureau de promotion de l'éducation non formelle au sein de ladite direction, relève le communiqué.

L'annonce de cet appel à proposition de projets s'inscrit dans le cadre du partenariat conclu par la direction provinciale de l'éducation nationale à El Kelâa des Sraghna avec des associations opérant dans le domaine de l'éducation non formelle, en vue de la réinsertion dans le système éducatif des enfants et des adolescents (âgés entre 8 et 16 ans), non scolarisés ou ayant abandonné leurs études, rappelle la même source.

**Kenza Cherkaoui**

*Pour que la reprise soit rapide, l'Etat providence devrait se substituer à l'Etat gendarme*

Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales – Salé (Université Mohammed V de Rabat), Kenza Cherkaoui livre, dans un entretien accordé à la MAP, une analyse de l'économie marocaine au sortir de la crise et les leviers à actionner pour assurer un redémarrage optimal.

**Quelles sont les principales conséquences de la crise sanitaire du Covid-19 sur l'économie marocaine ?**

Généralement, ce sont les TPE/PME qui sont les plus touchés par la crise, voire menacés de disparition si aucune mesure d'urgence n'étant envisagée et mise en œuvre. La principale vulnérabilité serait relative à l'incapacité de ces entreprises à disposer d'une trésorerie suffisante leur permettant de répondre à leurs besoins de trésorerie.

Les grandes entreprises n'échappent pas non plus à la crise, notamment dans le secteur aérien suite à la baisse des trafics.

D'autres secteurs sont également fortement touchés, il s'agit par exemple du secteur de l'agroalimentaire qui a perdu 30% de son chiffre d'affaires en avril 2020 et envisage d'en perdre autant au cours du mois de mai.

Cette situation impacte directement l'emploi ; le chômage partiel ou technique risque de générer une crise sociale d'une

grande ampleur.

Selon le HCP, le secteur de la construction risque de perdre 24% des actifs occupés, celui de l'industrie 22% et le secteur des services 17,5% d'emplois.

Quant au secteur de l'industrie de l'événementiel, les pertes pourraient atteindre jusqu'à 63 milliards de dirhams de chiffres d'affaires directs et induits, les pertes d'emploi sont estimées à 190.000 emplois directs et indirects.

Selon le HCP, 142.000 entreprises sont en cessation d'activités, les TPE en représentent 72%, les PME 26% et les grandes entreprises 2%.

**Quel regard portez-vous sur les mesures engagées jusqu'à présent par le Maroc pour soutenir l'économie ?**

Bien avant l'augmentation du nombre de contaminés, les autorités marocaines, craignant un scandale sanitaire, ont décidé de mettre en place un ensemble de mesures de protection. Fermeture des frontières, confinement de la population et arrêt temporaire de certaines activités



ont favorisé une meilleure maîtrise de la maladie et une bonne gestion de la crise ; gestion qui a vivement été applaudie par les organismes internationaux, dont l'Organisation mondiale de la santé.

Cependant, cette gestion prévisionnelle de la crise n'a pas pu épargner l'avènement d'une crise économique et sociale d'une grande ampleur, crise qui justifie le rôle primordial que pourraient jouer les pouvoirs publics et les organes de régulation pour relancer de façon optimale l'économie et le social.

**Parlant des pouvoirs publics, quel rôle pourraient-ils jouer pour sortir de cette crise ?**

Ce rôle devrait principalement éviter une dégradation du tissu économique. Il devrait y avoir une réémergence de l'Etat providence, qui se substituerait à l'Etat gendarme. Cet Etat providence, même avec des horizons temporels limités, devait donner une bouffée d'oxygène à l'économie pour que la reprise soit rapide et pour que la relance soit optimale.

En effet, le rôle de la banque

centrale dans cette logique de relance reste primordial. La mise en œuvre des politiques de relance pourrait permettre aux banques d'accéder de façon facile et moins coûteuse aux avoirs liquides.

Déjà, au lendemain du lancement des mesures limitatives et pour limiter les effets de la crise sanitaire, BAM a procédé par une réduction de ce taux, en le faisant passer à 2%, question d'alléger le coût d'accès à la liquidité pour les banques, en vue de leur permettre de financer d'abord la sauvegarde des entreprises, ensuite leur soutien et accompagnement et enfin la relance de l'économie après la crise. On s'interroge à ce niveau sur la poursuite d'une tendance baissière du taux directeur et ses répercussions sur la stabilité macro-prudentielle.

Ceci étant, par rapport à la politique budgétaire, une panoplie d'instruments et de mesures doivent être mises en place, notamment une augmentation des dépenses publiques et un allègement fiscal pour les secteurs les plus touchés.



## L'épidémie sous contrôle en France mais se propage en Amérique latine



L'épidémie de nouveau coronavirus est "contrôlée" en France, ont affirmé vendredi les autorités scientifiques, symbole d'une Europe où les frontières continuent à se rouvrir, mais en Amérique latine, nouvel épice de la pandémie, le Brésil est devenu le troisième pays le plus endeuillé au monde.

Face aux craintes de mainmise américaine, le secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres a appelé lors d'un sommet virtuel à un vaccin accessible à tous, devant être considéré comme un "bien public mondial, un vaccin pour les peuples".

En France, où 29.065 personnes ont succombé au Covid-19, "le virus continue à circuler, en particulier dans certaines régions (...) mais il circule à une petite vitesse. Là où on avait à peu près plusieurs dizaines de milliers de cas, autour de 80.000 nouveaux cas par jour début mars avant le confinement,

on estime qu'on est maintenant autour de 1.000 cas à peu près", a déclaré vendredi le président du Conseil scientifique, le professeur Jean-François Delfraissy.

Lieu emblématique du pays et l'un des plus visités au monde, le château de Versailles doit d'ailleurs rouvrir samedi - avec masque obligatoire et un nombre de visiteurs limité - après plus de 82 jours de confinement qui ont mis à mal son modèle économique, et sans les Américains et les Asiatiques qui formaient 30% de ses visiteurs.

En Europe, où les nouvelles hospitalisations sont en chute libre, la Banque centrale européenne a sorti jeudi les grands moyens pour lutter contre la récession et l'endettement public, en doublant presque son fonds de soutien à l'économie et en prolongeant sa durée, signe que les effets de la crise vont durer des années.

Et la reprise progressive de la circulation des personnes se poursuit à l'approche de la saison estivale : la République tchèque a rouvert vendredi ses frontières avec l'Autriche et l'Allemagne, dix jours plus tôt que prévu. Les voyages vers la Hongrie seront également autorisés.

Bonne nouvelle aussi aux Fidji, où les autorités ont affirmé que l'île ne comptait plus aucune personne porteuse de la maladie.

Mais le Brésil, qui compte 212 millions d'habitants, est devenu derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni, le troisième pays le plus endeuillé. Plus de 34.000 personnes y sont mortes du coronavirus, avec un nouveau record journalier de décès (1.473), selon le ministère de la Santé. Et pour les spécialistes, les chiffres officiels sont largement sous-évalués.

Le président d'extrême droite Jair Bolsonaro reste partisan d'un retour à une activité économique normale, au mépris des mesures de confinement prises par les gouvernements des Etats.

La maladie continue sa progression galopante dans le reste de l'Amérique latine, mettant sous pression les systèmes de santé.

Face aux graves pénuries d'oxygène nécessaire pour maintenir en vie les patients, le Pérou, pays où la barre des 5.000 morts a été franchie, a déclaré jeudi qu'il était considéré comme une "ressource stratégique".

"Les patients n'ont plus d'oxygène à l'intérieur (de l'hôpital), j'ai dû acheter deux ballons pour que mon père puisse y être transféré", raconte Olga Bravo, 44 ans, à Lima.

La propagation du virus s'accroît aussi au Mexique, qui a franchi mercredi la barre des 1.000 morts en 24 heures pour la première fois. Le bilan total y dépasse les 11.000 décès.

A l'échelle mondiale, la pandémie a fait plus de 387.000 morts depuis que le virus est apparu fin décembre en Chine. Les Etats-Unis restent de loin le pays le plus touché (plus de 108.000 décès), suivis par le Royaume-Uni (39.904), le Brésil (34.021) et l'Italie (33.689).

Côté traitement, l'étude retentissante et très critiquée du Lancet, qui doutait de l'intérêt de l'hydroxychloroquine contre le Covid-19, a finalement sombré avec la rétractation de trois de ses quatre auteurs.

"Nous ne pouvons plus nous porter garants de la véracité des sources des données primaires", écrivent ces scientifiques, mettant en cause le refus de la société les ayant collectés, dirigée par le quatrième auteur, de donner accès à la base de données.

A la suite d'un mea culpa du Lancet, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) avait annoncé mercredi la reprise des essais cliniques sur ce médicament, dérivé d'un antipaludique.

L'incertitude sur ce traitement demeure cependant. Le même jour, une autre étude menée aux Etats-Unis et au Canada publiée dans le New England Journal of Medicine avait conclu que la molécule est inefficace dans la prévention du Covid-19.

## Erdogan annule une mesure de confinement pour ménager l'économie

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a annulé vendredi une mesure de confinement brusquement annoncée la veille par son gouvernement, faisant part de son souci de ménager une économie fragilisée par la pandémie de nouveau coronavirus.

Cet imbroglio illustre l'équilibre délicat entre la nécessité de relancer l'économie et celle de ne pas lever trop vite les mesures sanitaires, alors que la Turquie continue d'enregistrer près d'un millier de nouveaux cas chaque jour.

"Une circulaire de notre ministère de l'Intérieur, suivant les recommandations de notre ministère de la Santé, avait annoncé hier soir qu'une restriction sur les sorties serait mise en place dans 15 provinces ce week-end. Cependant, nous avons décidé de réévaluer cette décision après avoir reçu les avis de nos concitoyens", a déclaré M. Erdogan sur Twitter.

"Nous avons compris que cette décision, visant uniquement à empêcher la propagation de la maladie et protéger nos concitoyens, aurait des conséquences sociales et économiques indésirables (...) Par conséquent, en tant que président, j'ai pris la décision d'annuler" cette mesure, a-t-il ajouté.

Le ministère de l'Intérieur avait annoncé jeudi soir l'entrée en vigueur à partir de vendredi minuit d'un nouveau confinement pour la durée du week-end, une mesure mise en place depuis plusieurs semaines pour éviter les rassemblements susceptibles de relancer l'épidémie.

Cette décision annoncée tardivement avait suscité l'incompréhension de nombreux Turcs, alors que la plupart des mesures ont été levées et que les cafés et restaurants ont commencé à rouvrir.



A l'échelle mondiale, la pandémie a fait plus de 387.000 morts depuis que le virus est apparu fin décembre en Chine

# En Espagne, l'industrie s'inquiète sur son avenir post-Covid-19

**T**rois mille emplois supprimés chez Nissan, cinq cents dans l'aluminium: pandémie et confinement ont précipité des décisions de fermeture d'usines en Espagne où le futur de l'industrie préoccupe.

La semaine dernière, une foule d'employés en colère manifestait devant l'usine Nissan de Barcelone, après l'annonce de la décision du groupe de la fermer en décembre, supprimant 3.000 emplois directs et quelque 22.000 indirects selon les syndicats.

Au même moment, des pneus brûlaient devant le site du fabricant américain d'aluminium Alcoa à Lugo en Galice (nord-ouest), où la multinationale compte supprimer 534 emplois et arrêter la quasi-totalité de la production de l'une des deux usines du complexe.

L'américain Ford lançait lui un plan de départs volontaires de 350 postes pour son usine de Valence.

Dans ce contexte amer, le chef du gouvernement Pedro Sanchez a annoncé qu'un plan de soutien au secteur automobile était en préparation.

Les syndicats craignent eux pour la sidérurgie et l'aluminium, déjà mal en point.

"L'urgence est de déterminer quels sont les secteurs stratégiques dans notre pays et savoir qu'il faudra aider ces entreprises pour qu'elles soient compétitives", déclare Pedro Hojas, secrétaire général du syndicat UGT-Fica, estimant que cette planification fait cruellement défaut.

L'industrie espagnole, qui emploie six millions de personnes, souffre depuis longtemps du désintérêt des pouvoirs publics dans un pays où le développement économique a été beaucoup axé sur la construction et le tourisme, dénoncent syndicats et économistes.

Pourtant, les emplois industriels sont généralement plus stables et mieux payés que la moyenne, alors qu'un tiers des emplois en Espagne sont temporaires.

"L'industrie est le grand échec de l'économie espagnole de ces vingt dernières années



(...) Le coronavirus est la dernière chance de nous rendre compte de l'importance de la politique industrielle", prévient Xavier Ferras, professeur à l'école de commerce Esade.

Pour Fernando Fernandez, professeur de l'école de commerce IE, la fermeture de l'usine d'aluminium d'Alcoa était une "mort annoncée". Celle d'une usine vorace en énergie dans un pays où l'électricité est chère.

"Le Covid accélère un processus qui remonte à longterm", résume-t-il.

Le secteur automobile, pilier de l'économie espagnole à qui il fournit 10% de son PIB, est lui frappé de plein fouet au moment où il était déjà empêtré dans la difficile transition vers la voiture électrique.

Après l'entrée en vigueur du confinement mi-mars, toutes les usines automobiles d'Espagne, deuxième constructeur européen après l'Allemagne, ont été mises à l'arrêt pendant

plusieurs semaines.

"Le secteur automobile trainait déjà le problème de l'adaptation à un nouveau marché (...) Ce processus de changement s'accélère car il n'y a plus de ventes", souligne José Manuel Casado, spécialiste des politiques industrielles pour le syndicat Commissions ouvrières.

"Tout le secteur automobile s'est vu soumis à une interruption sans précédent, ils sont totalement désorientés et toutes les marques redistribuent leurs opérations", ajoute Xavier Ferras.

Le plan de redressement de l'alliance Renault-Nissan-Mitsubishi prévoit par exemple de recentrer Nissan sur la Chine, le Japon et l'Amérique du Nord tandis que Renault se focalisera sur l'Europe.

Même si de nombreuses usines automobiles espagnoles sont bien plus compétitives que celle de Nissan, leur activité repose en

grande partie sur les exportations et la santé des grandes marques mondiales.

Or, "le Covid provoque un repositionnement brutal de toutes les stratégies européennes dans un pays qui dépend des décisions d'entreprises extérieures", souligne M. Fernandez.

L'Espagne dépend d'autant plus de l'étranger qu'elle souffre d'un cruel retard d'investissement dans la recherche et développement, ce qui rend encore plus difficile de rapprocher usines et centres de décisions, estime Xavier Ferras: elle n'y consacre que 1% de son PIB contre 3% en moyenne dans l'Union européenne, selon lui.

L'industrie des énergies renouvelables, écologiste en tête, ainsi que celle des composants automobiles, moins affectée par les mutations de l'industrie, pourraient toutefois tirer leur épingle du jeu, estime Fernando Fernandez.

## Taxer les riches britanniques après la pandémie ? L'idée fait son chemin

**E**t si les plus fortunés étaient mis à contribution après la crise sanitaire? L'idée fait son chemin au Royaume-Uni où la pandémie menace d'aggraver les inégalités dans un pays connu pour sa générosité envers les plus riches.

Chômage de masse, faillites en séries, appauvrissement des plus vulnérables: si la société est touchée de plein fouet par le choc économique de la crise sanitaire, pour les milliardaires, le monde d'après pourrait ressembler de près au monde d'avant.

Certes, les plus grosses fortunes du Royaume-Uni ont, pour la première fois en plus de dix ans, perdu de l'argent en 2020, révélait en mai le Sunday Times.

Le patrimoine des 1.000 plus grandes fortunes a fondu de 54 milliards de livres en seulement deux mois à cause de l'impact économique de la pandémie.

Mais il s'élève encore à 743 milliards de livres et le pays compte 147 milliardaires, Londres restant leur capitale mondiale, avec en tête l'inventeur James Dyson, connu pour ses aspirateurs sans sac et doté d'une fortune estimée à 16,2 milliards de

livres.

"L'argent continue de pleuvoir au sommet", tranche Rowland Atkinson, professeur à l'Université de Sheffield (nord de l'Angleterre) et auteur du livre "Alpha City, comment Londres a été accaparée par les super-riches".

Il pense même que les plus fortunés sont "protégés" dans le pays, souvent proches des conservateurs et savent comment mettre à l'abri leur argent.

Certains milliardaires ont été accusés lors de la crise sanitaire de vouloir profiter de l'argent public, via des prêts ou du chômage partiel, pour arranger leurs affaires.

L'ONG Greenpeace avait mis en cause Richard Branson, qui selon elle n'a pas payé d'impôts au Royaume-Uni depuis 14 ans et exige que le gouvernement sauve sa compagnie aérienne Virgin Atlantic.

Et derrière la pandémie de coronavirus, c'est le spectre d'une nouvelle décennie d'austérité qui resurgit après la crise financière 2008. Celle-ci n'avait fait que renforcer les inégalités au détriment des plus pauvres.

Pour l'heure, le gouvernement de Boris Johnson dépense presque sans compter des dizaines de milliards de livres pour amortir le choc et éviter des dégâts sociaux trop importants.

Mais le déficit va exploser à près de 300 milliards de livres sur un an et son financement constituera un casse-tête pour les conservateurs, traditionnellement peu enclins à taxer les riches.

Cette fois-ci le gouvernement aura du mal à ne pas associer les grandes fortunes à l'effort national afin d'éviter des coupes trop fortes dans les services publics, alors même que les travailleurs aux revenus modestes, notamment ceux du secteur de la santé, ont été en première ligne dans la lutte contre la pandémie - parfois le payant de leur vie.

"Dans le contexte actuel, je ne vois pas de soutien politique pour davantage de coupes" dans les dépenses publiques, souligne Arun Advani, professeur à l'Université de Warwick (centre de l'Angleterre).

"Le gouvernement a montré qu'il peut agir de manière radicale désormais, comme avec le chômage partiel ou l'aide aux travailleurs indépendants.

Je suis optimiste sur le fait qu'il va faire de nouvelles propositions sur la hausse des impôts", dit-il à l'AFP.

Un sondage de YouGov publié mi-mai montrait que 61% des Britanniques sont pour une taxe sur la fortune pour les patrimoines de plus de 750.000 livres.

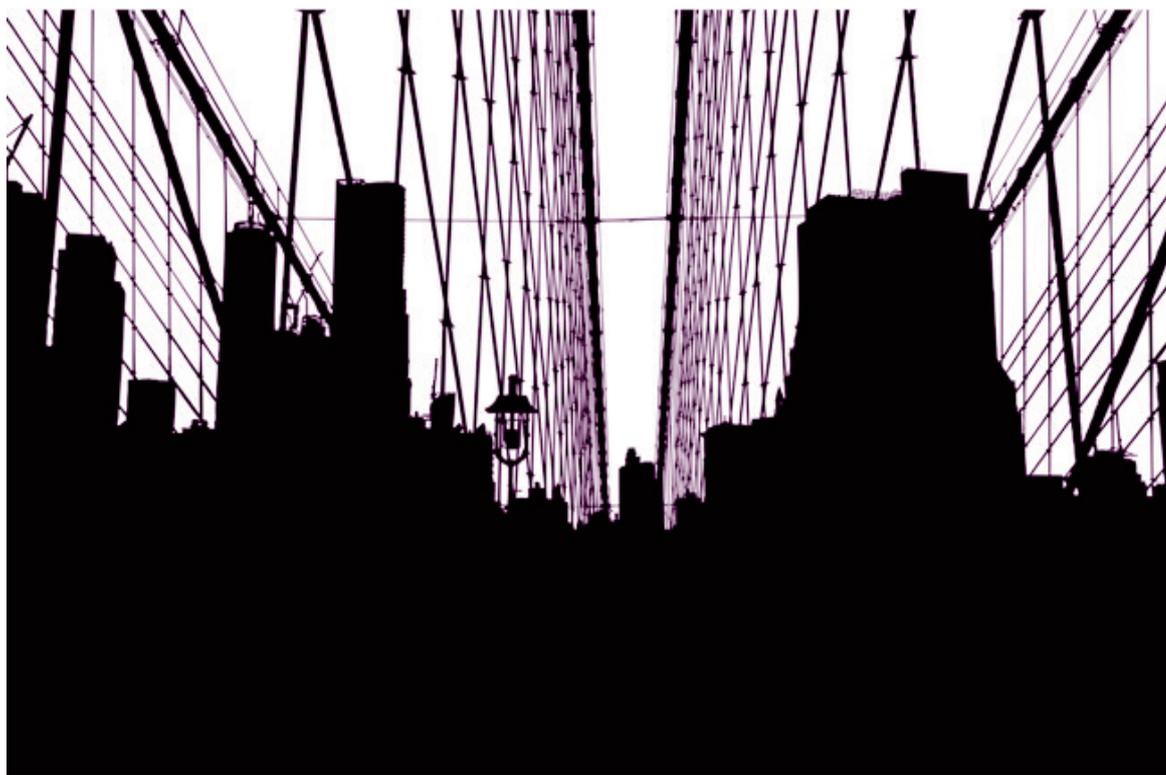
Signe de l'anxiété des milieux d'affaires, le Financial Times a organisé le mois dernier une séance de questions-réponses pour ses lecteurs sur le fonctionnement d'une taxe sur la fortune, qui a attiré un nombre record de commentaires.

Richard Murphy, professeur à City University à Londres, estime que le gouvernement a beaucoup d'outils à sa disposition pour taxer les plus riches sans passer nécessairement par un impôt sur la fortune.

Simplement ponctionner davantage les revenus tirés du capital et au même niveau que ceux provenant du travail permettrait de faire entrer 174 milliards de livres dans les caisses de l'Etat chaque année. De quoi largement financer le budget annuel du système de santé NHS, qui tourne autour de 120 milliards de livres.

# Le capitalisme américain est-il raciste depuis toujours ?

## Horizons



Après la mort de George Floyd, un Afro-Américain de 46 ans, à Minneapolis, l'Amérique a été secouée par une vague de manifestations anti-racistes. La mort a été requalifiée en homicide volontaire par la justice comme le réclamaient des milliers d'Américains depuis plusieurs jours.

La mort, la colère, la violence, les émeutes et les tweets clivants de Donald Trump ont montré clairement que les racines du mal sont tellement profondes et le spectre du racisme hante toujours le pays de l'oncle Sam. Ils ont suscité aussi plusieurs questions comme : le racisme en Amérique est-il endémique ? Le racisme a-t-il toujours rimé avec le capitalisme américain ? En d'autres termes, le capitalisme américain était-il raciste depuis ses débuts ?

Il va sans dire que les opinions divergent quant à la possibilité de considérer la fin de l'esclavage comme étant un tournant important dans l'histoire américaine, ou bien il s'agit, en quelque sorte, d'une simple réforme d'un régime répressif et pénitentiaire.

Nicholas Lehman, l'universitaire et l'éminent écrivain américain a souligné à ce propos que la volonté de mettre souvent "la race blanche" en haut de l'échelle de valeurs au détriment de la "race noire" est le principal moteur économique de l'histoire américaine. Il a déclaré également dans un rapport publié par le magazine culte des intellectuels américains, le New Yorker, que dans la période qui a précédé la guerre de Sécession ou « the Civil War », la guerre civile entre le Nord et le Sud, survenue entre 1861 et 1885 aux Etats-Unis, les propriétaires d'esclaves au

sud prétendaient que leur système de travail était plus humain que celui de l'esclavage salarié dans les usines industrielles du nord. D'ailleurs, plusieurs écrivains et journalistes du Sud américain ont publié des articles pour corroborer les affirmations dudit écrivain.

Pour le professeur de journalisme à la Columbia University Graduate School of Journalism (l'école de journalisme de l'université Columbia aux USA) qui a grandi à la Nouvelle-Orléans, les indicateurs de développement socioéconomique au Sud américain comme le revenu, la santé et l'éducation sont détériorés par rapport au Nord en raison de l'exploitation et la faiblesse au niveau politique qui a accompagné le système des fractions ou des classements ethniques. Un système marqué par les inégalités sociales préexistantes et jugé extrêmement pire que le capitalisme.

Au cours de plusieurs années, les historiens différaient sur la façon dont le Sud et l'esclavage étaient liés au capitalisme. Parmi lesquels, l'écrivain et l'homme d'Etat trinidadien Eric Eustace Williams qui a défendu dans son ouvrage « Capitalisme et esclavage » - publié en 1944 et largement ignoré pendant un demi-siècle - la centralité de l'esclavage et son rôle fédérateur dans la montée du capitalisme. Mais, il faut noter en l'occurrence que cette référence n'est plus prise comme une source d'inspiration pour la nouvelle génération des études actuelles.

Au Sud américain, les propriétaires d'esclaves étaient considérés comme des experts en matière d'exploitation des travailleurs. Une exploitation qui confinait souvent à l'humiliation, à la torture et à la soumission aux travaux forcés.

De surcroît, au lieu de penser à établir un système alternatif au capitalisme industriel du nord, les fermes américaines (dans le sud où travaillaient les esclaves) ont développé un système qui leur a permis d'approvisionner les usines de l'industrie textile de Manchester et Birmingham en Angleterre en coton qui a été utilisé pour fabriquer des tissus par la nouvelle classe ouvrière anglaise.

### Une histoire moderne de l'esclavage

En 2018, Walter Johnson, le grand historien américain de l'esclavage, a déclaré : « Sans l'esclavage, il n'y aurait pas eu de capitalisme ». Pour lui, l'esclavage n'a jamais été incompatible avec le capitalisme et vice versa".

D'ailleurs, selon ledit historien, la nouvelle histoire de l'esclavage a essayé en quelque sorte de brouiller la distinction au niveau économique et surtout moral entre l'esclavage et le capitalisme, et corollairement entre le Sud et le Nord, en démontrant qu'ils faisaient partie d'un seul et unique système. Il y a eu des divergences d'opinions concernant la question de savoir si la fin de l'esclavage devrait être considérée comme un changement prometteur dans l'histoire américaine, ou simplement une nouvelle structuration d'un régime plus discriminatoire et plus répressif.

Walter Johnson a ajouté que pour certains, le système a connu un développement très long et tardif pour construire une société plus juste et plus démocratique, tandis que pour d'autres, plusieurs différences persistent encore au niveau de la hiérarchie ethnique et son rapport avec l'exploitation économique. ➡➡

►► Par conséquent, le fait de considérer l'esclavage comme un fondement du capitalisme américain suppose que l'histoire ultérieure du pays pourrait être, bel et bien, décrite comme une extension de cette dynamique fondamentale. Cette idée a été soutenue par l'historien Walter Johnson dans son nouveau livre « *The broken heart of america : St Louis and Violent History of the United States* » (le cœur brisé de l'Amérique : Saint Louis et l'histoire violente des Etats-Unis). Pour écrire ce livre, l'historien s'est inspiré des manifestations de Ferguson dans l'Etat de Missouri aux Etats-Unis en 2014, à la suite de l'affaire Michael Brown, un jeune homme de 18 ans qui a été tué par un policier. Johnson a employé l'expression « capitalisme ethnique » parce que pour lui, le racisme désigne une technique servant à inciter à l'hostilité à l'égard de la classe ouvrière noire au profit des capitalistes blancs.

#### Histoire des salaires

Walter Johnson énonce avec insistance : « Il faut souligner que l'histoire du capitalisme ethnique est l'histoire des salaires, et aussi l'histoire des fouets et des usines, des fermes, de la race blanche contre la race noire et la liberté contre l'esclavage ». Pour les politiciens blancs, ajoute-t-il, l'Ouest américain était sous le joug des pratiques extrêmement racistes et monstrueuses, des politiques impérialistes des colons blancs et aussi d'"épuration ethnique".

Johnson a critiqué le fait que plusieurs politiciens américains soient évoqués dans les manuels scolaires comme étant des héros historiques, parmi eux : John Charles Fremont, le premier candidat au poste de président des Etats-Unis

de l'histoire du Parti républicain, qui était « impérialiste, et selon les normes modernes : un criminel de guerre » ; Ulysses Grant, l'homme d'Etat américain qui a adopté une politique militaire basée sur "la colère mortelle" et aussi Abraham Lincoln, le seizième président des Etats-Unis, de 1861 à 1865, qui a débuté sa carrière comme un membre d'une milice coloniale et qui est resté pour toujours attaché à la politique d'"épuration ethnique" pendant tout le reste de sa vie.

Lincoln a mis en place un programme politique dans lequel il s'est principalement opposé à l'esclavage parce qu'il concurrençait dangereusement les intérêts économiques des agriculteurs américains blancs. D'ailleurs, le résultat attendu du mouvement républicain libéral fondé par Horace Greeley au lendemain de la guerre civile pour s'opposer à la réélection du président Ulysses Grant lors de l'élection présidentielle américaine de 1872, n'était autre, toujours selon l'auteur, que le génocide.

#### Crimes et châtement

A la différence de ce qui est cité par Walter Johnson dans son nouveau livre susmentionné « *Le cœur brisé de l'Amérique* », d'autres chercheurs ont mis en exergue des théories différentes d'interprétation des conditions de vie plus récentes dans les quartiers misérables des Noirs en Amérique, mais similaires à celles du passé. Dans son livre « *Crime and Punishment in Black America* (Crime et châtement en Amérique noire), James Forman Jr a montré comment de nombreuses activités policières et des condamnations ont mis un grand nombre de Noirs en prison à la fin du XXème siècle, et comment cela a aggravé la situation déjà précaire des socié-

tés noires en Amérique.

L'auteur a précisé que la conclusion qui peut être tirée de ce type de livre est que les changements politiques réalisés pourraient soutenir la cause des sociétés noires et leur lutte incessante pour un monde égalitaire et juste. Une conclusion qui a été étalée dans plusieurs livres précédents sur les Afro-Américains au XXème siècle comme « *The Capital of the Blacks* » (La capitale des Noirs) de John Gibbs St. Clair Drake et Horace Kaiton qui a été publié en 1945.

Selon James Forman Jr, l'idée que le racisme soit étroitement lié au capitalisme existe depuis longtemps, mais la question qui s'impose est celle de savoir comment cette association peut se produire.

Dans le même contexte, Martin Luther King Jr a déclaré dans son discours célèbre sur le Conseil de l'Etat d'Alabama en 1965 : « La séparation des races était en effet une ruse politique utilisée par les intérêts économiques de Bourbon (entreprise de production de vin) pour maintenir les foules divisées dans le Sud et surtout la main-d'œuvre la moins chère à l'échelle du pays et du monde entier »

Martin Luther King tentait à cette époque de faire pression pour que les lois des droits civils soient mises en place comme le droit de vote. En moins d'un an, il a mené des manifestations contre les propriétaires immobiliers dans les quartiers défavorisés à Chicago, et a appelé à créer de nouvelles formes de législation nationale.

En 2018, Nicholas Lehman a déclaré que 90% des électeurs afro-américains du Missouri avaient voté contre le membre du Parti républicain Josh Hawley qui se présentait comme un fervent critique

du capitalisme mondial sans évoquer la race, car, il est possible d'être anticapitaliste sans pour autant être antiraciste, ou être antiraciste sans être anticapitaliste. Toujours selon l'auteur, les communautés des quartiers noirs, en particulier les pauvres, gémissaient toujours sous le joug des injustices de l'histoire.

L'historien Walter Johnson déclarait récemment que lorsqu'il était jeune, il entendait souvent les discussions amères des adultes autour de l'hypocrisie des libéraux blancs dans le nord, alors qu'il grandissait dans un environnement blanc conservateur. Il offre un grand soutien à de telles opinions. Dans son livre « *Le cœur brisé de l'Amérique* », il se remémore, avec beaucoup d'espoir, des événements importants du passé tels que le passage du treizième amendement à la Constitution des Etats-Unis qui a aboli l'esclavage et la servitude involontaire, sauf comme punition pour un crime ; et aussi les grandes victoires des droits civiques des années soixante.

Pour l'écrivain, les politiques démocratiques, en particulier dans un pays ayant une histoire raciste comme celle des Etats-Unis d'Amérique, sont nécessairement désordonnées, immorales et capables de réaliser que des victoires partielles ; mais l'insouciance et la sous-évaluation des progrès réalisés dans le passé conduiraient bel et bien au défaitisme. Une attitude qui détourne l'attention loin des réformes économiques et éducatives, en deçà et au-delà des réformes de la justice pénale que les progressistes américains comptent et espèrent mettre en œuvre.

**Par Mohamed El-Msiyah**  
*Doctorant en analyse du discours*  
USMBA-FLDM-Fès.



# Economie

Le redémarrage industriel doit se faire dans l'ordre et la sérénité

Le redémarrage des unités industrielles, après cette crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), doit se faire dans "l'ordre, la sérénité et le sérieux", a souligné, jeudi à Casablanca, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, Moulay Hafid Elalamy.

"Les entreprises industrielles doivent adapter leur environnement de travail en déployant des mesures sanitaires irréprochables qui garantissent la sécurité de leurs personnels. Le redémarrage des sites industriels du constructeur est un signe d'anticipation de la reprise du secteur automobile", a relevé M. Elalamy dans une déclaration à la presse lors de sa visite à l'usine de la Société marocaine de construction automobile (Somaca).

Saluant l'effort fourni par cette société pour la mise en place d'un protocole sanitaire renforcé, le ministre a fait savoir que "SM le Roi Mohammed VI suit ces opérations avec beaucoup de précisions et de détails avec des instructions extrêmement claires quant à la protection de la santé des Marocains", rapporte la MAP.

En outre, M. Elalamy a indiqué que le secteur automobile a subi un contrecoup terrible au niveau mondial avec des baisses d'activités drastiques, notant que le Maroc a pu résister à cela à travers un redémarrage important au niveau de l'ensemble du secteur qui emploie plus de 200.000 personnes et a un potentiel énorme pour l'avenir.

"Nous allons accompagner l'ensemble des industries et être rigoureux et vigilants pour protéger la santé des citoyens", a-t-il promis.

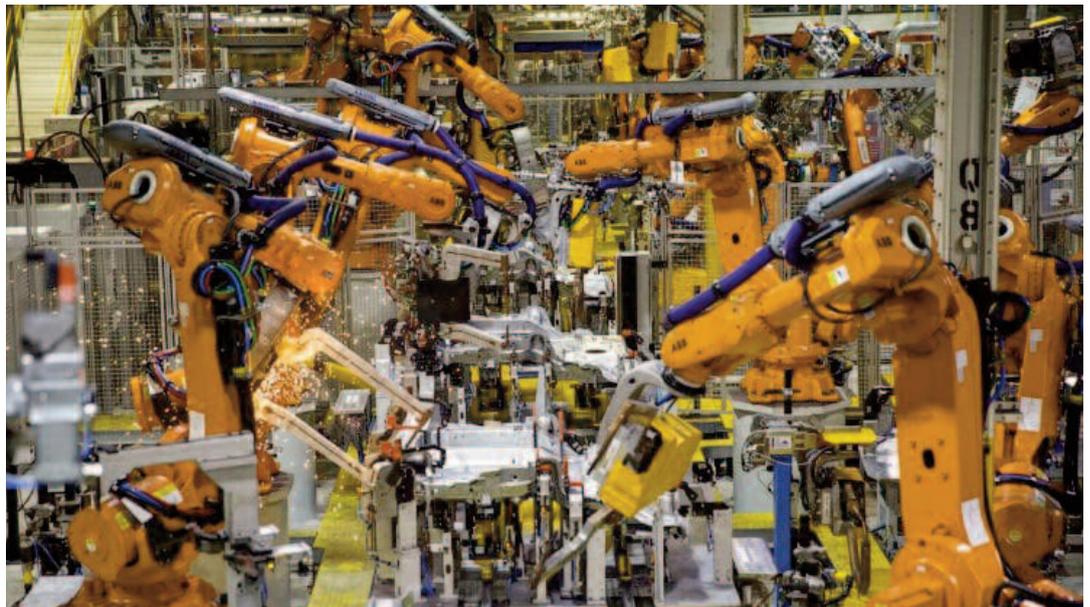
Pour sa part, le directeur général de Somaca, Renault Maroc, Mohamed Bachiri, a fait savoir que depuis le début de la crise du Covid-19, le groupe a placé au cœur de ses priorités la protection et la santé de ses collaborateurs.

Cette période d'arrêt des usines dans le Royaume a permis d'adapter l'organisation et d'implémenter le référentiel sanitaire de Renault Maroc dans le respect des recommandations des autorités publiques et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a-t-il poursuivi.

Le groupe Renault Maroc, leader du secteur industriel automobile, est conscient des enjeux d'assurer la sécurité de tous ses collaborateurs afin de contribuer à la reprise économique du pays, a ajouté M. Bachiri.

Cette visite vise notamment à constater le dispositif sanitaire déployé suite à la pandémie de Covid-19 et le redémarrage de l'activité de Somaca, usine Renault à Casablanca.

## La transformation digitale, un levier important de modernisation des processus de production



Les multiples difficultés que connaissent les entreprises suite à la crise engendrée par la pandémie du Covid-19 doivent donner aux responsables l'occasion d'envisager l'avenir autrement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, selon le Centre marocain de conjoncture (CMC).

Cette crise est « si profonde » qu'elle a asphyxié plusieurs pans de l'économie, au point que plusieurs entreprises ont cessé temporairement ou définitivement leurs activités tandis que des milliers d'emplois ont été perdus, a-t-il fait remarquer dans sa dernière publication mensuelle intitulée « Maroc conjoncture » du mois de juin (N°325).

« Dans ce contexte incertain, le processus actuel de production fait face à de multiples défis. Le premier et le plus urgent est de s'adapter aux nouvelles conditions qu'impose cette crise, d'abord sanitaire puis économique, qui prend de plus en plus d'ampleur », a estimé le CMC soulignant qu'au-delà des dommages qu'elle a causés, une réflexion sur l'après-crise est nécessaire.

Cette réflexion « doit chercher à rendre le tissu productif national plus efficace et plus agile pour s'adapter aux changements qui s'opèrent dans son environnement surtout qu'à l'avenir, rien ne sera plus comme avant », a expliqué le Centre dans un communiqué rendu public récemment.

Selon l'observatoire spécialisé dans l'analyse et le suivi de la conjoncture, la prévision et l'évaluation d'impact, « les chaînes de valeur qui se sont révélées robustes face à cette pandémie doivent constituer la priorité d'une reprise vigoureuse et pérenne ».

Dans ce spécial portant sur « Les entreprises : Défis et mesures de l'après-pandémie du Covid-19 », les analystes du Centre ont également indiqué que « les stratégies futures à adopter par les entreprises marocaines doivent chercher à améliorer leur efficacité opérationnelle et mieux accompagner les changements à venir aux perspectives multiples ».

Ils ont, en outre, estimé que les responsables des futures politiques de développement du pays doivent favoriser l'accélération de la transition énergétique et le basculement dans l'ère de la transformation digitale nécessaire pour la modernisation des processus actuels de production.

Si elle a révélé l'importance que doivent accorder à l'avenir les responsables à certains aspects de l'activité économique et sociale, force

est de constater que cette crise inédite a aussi remis en cause « le paradigme dominant qui prône l'ouverture de plus en plus large des marchés, le recul du rôle de l'Etat et accorde une place privilégiée aux privatisations ».

A noter qu'outre la diversification des sources d'approvisionnement, l'actuelle crise a, en effet, montré que « les pays doivent se protéger sans pour autant tomber dans un excès de protectionnisme et rapprocher les unités de production de certains produits essentiels des consommateurs ».

Les analystes du CMC soutiennent que la crise du coronavirus, et surtout la période qui suivra, devrait être un véritable test pour le monde de l'entreprise.

A en croire ces derniers, « elle va permettre de montrer à quel point les acteurs économiques ont réellement pris la mesure des changements à mettre en œuvre sachant que dans de nombreux domaines, rien ne sera plus comme avant ».

D'autant plus que malgré d'importantes décisions qui ont été prises par les autorités pour endiguer ou du moins atténuer substantiellement les effets négatifs du Covid-19 sur l'économie nationale, l'impact macroéconomique de la crise, conjuguée à l'une des années de sécheresse les plus sévères que le Maroc ait connues au cours de ces dix dernières années, s'annonce fortement négatif, a indiqué le CMC notant que la croissance baissera sensiblement suite à l'arrêt de l'activité dans plusieurs secteurs.

Citant les dernières données statistiques publiées par le Haut-commissariat au plan (HCP), le Centre a noté que « la crise du Covid-19 a mis

en difficulté presque 142.000 entreprises dont un peu plus de 95% ont suspendu temporairement leurs activités, le reste des firmes ont fermé définitivement ».

Comme pour souligner la gravité de la situation actuelle, l'observatoire privé rappelle également que des secteurs très affectés par la crise tels que l'hébergement et la restauration ont vu 89% des unités productives arrêter leurs activités, tandis que 60% sont dans cette même situation dans les industries textiles et du cuir et les industries métalliques et mécaniques.

Le CMC poursuit en ajoutant que « seul un tiers des entreprises dont la production est tournée vers l'extérieur continue de produire en cette période de crise alors qu'une firme sur 9 aurait arrêté définitivement son activité, et 5 sur 9 de ces unités auraient procédé à un arrêt temporaire ». Et sans surprise : le volume de l'emploi a chuté de 27% au niveau national, ce qui correspond à une perte d'emplois de 726.000 unités, a-t-il conclu.

Soulignons que d'autres axes en lien avec la crise actuelle sont également abordés dans ce spécial : « Economie mondiale : La pandémie provoque une récession historique », « Crise sanitaire : Levée du confinement et le monde d'après », « Etat et système financier : Une mobilisation exceptionnelle pour soutenir l'entreprise en cette période de coronavirus », « La crise pandémique du Covid-19 : Quelle remise en cause de la mondialisation ? » et « Refondation de la politique économique : Développement des capacités de résilience face aux chocs systémiques ».

Alain Bouithy

“

**Le CMC exhorte les entreprises à s'adapter à la crise et à envisager l'avenir autrement**

## Dématérialisation de l'attestation de paiement des impôts et taxes grevant l'immeuble objet de cession

Le dépôt de la demande et la délivrance de l'attestation justifiant le paiement des impôts et taxes grevant l'immeuble objet de cessions immobilières par voie notariale sont désormais dématérialisés, ont annoncé, jeudi, la Trésorerie générale du Royaume (TGR) et le Conseil national de l'Ordre national des notaires du Maroc (CNONM) dans un communiqué conjoint.

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification des procédures administratives, le partenariat entre la TGR et la CNONM consiste en l'interconnexion entre la plateforme "Tawtik" de l'Ordre national des notaires du Maroc et le système d'information de la TGR, selon le commu-

niqué.

Cette démarche permet le dépôt en ligne de la demande d'attestation justifiant le paiement des impôts et taxes grevant l'immeuble objet de cession, l'échange de données et d'informations nécessaires au traitement et au suivi de ladite demande ainsi que la délivrance sous format électronique de ladite attestation.

Ce service est le fruit d'une véritable synergie entre le CNONM et la TGR visant la digitalisation des démarches administratives, le rapprochement de l'administration des citoyens et des partenaires et l'amélioration de la qualité des prestations rendues aux usagers, souligne la même source.

## Total Maroc réalise des ventes en quasi-stagnation au premier trimestre

Les ventes de Total Maroc se sont établies à 421 milliers de tonnes à fin mars 2020 contre 417 milliers de tonnes durant la même période de 2019 (+1%), soutenues par les investissements dans le réseau de stations-service.

Ainsi, 13 créations ont été réalisées en 2019 et 1 création en 2020, portant le réseau de Total Maroc à 330 points de vente au 31 mars 2020, précise la compagnie dans un communiqué.

En relation avec la pandémie de Covid-19, les ventes en avril 2020 ont enregistré une baisse de 44% par rapport au mois d'avril 2019, relève la société, notant qu'un plan d'action spécifique a été mis en place pour limiter l'impact de cette crise, dont la durée est "incertaine, sur les résultats de la société".

Quant au chiffre d'affaires consolidé de Total Maroc, il s'est établi à plus de 2,9 milliards de dirhams (MMDH) au 1er trimestre de l'année en

cours, contre 2,8 MMDH une année plus tôt (+5%), fait savoir la société.

Total Maroc note toutefois que "le chiffre d'affaires ne représente pas un indicateur pertinent pour l'analyse de la performance du secteur pétrolier car il est tributaire des variations des cours des produits pétroliers sur les marchés internationaux".

De son côté, l'endettement financier net de Total Maroc s'élève à 552 millions de dirhams (MDH) à fin mars 2020, en amélioration de 117 MDH par rapport à la même période de l'année précédente.

"Total Maroc reste pleinement mobilisé pour satisfaire les besoins de ses clients et assurer la continuité de ses activités dans le strict respect des règles sanitaires édictées par les autorités compétentes, afin de protéger la santé de l'ensemble de ses collaborateurs", souligne la compagnie.

# Les entreprises ne jurent que par le marketing digital

À l'heure où la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) impose le confinement, les entreprises ne jurent que par le marketing digital dans la perspective d'atténuer ce choc inédit de par ses conséquences et de rester visibles auprès des consommateurs cloisonnés chez eux. Devenu un impératif dans ces circonstances exceptionnelles, ce type de marketing se veut aujourd'hui un véritable levier de performance et une opportunité pour de nombreux secteurs d'activités à même d'atténuer les pertes engendrées par la fermeture des points de vente physiques.

D'ailleurs, comme cette pandémie a mis mal les techniques du marketing traditionnel, les entreprises sont plus que jamais conscientes de la nécessité de repenser leur façon de communiquer en vue de maintenir le lien avec leur clientèle et d'assurer en conséquence la continuité de leurs activités et services.

"Autant la crise sanitaire a imposé

aux entreprises des transformations sur le plan structurel et organisationnel, autant elle a accéléré leur numérisation tout en remettant en cause la fiabilité des moyens conventionnels. Et c'est donc là où le marketing digital est devenu indispensable dans la chaîne de valeur des entreprises", a relevé, dans une déclaration à la MAP, Mehdi Idrissi, expert en digital.

"Si l'on prend exemple sur le secteur de la grande consommation, le consommateur lui-même - du fait du confinement - se dirige naturellement et plus que jamais vers les plateformes et le e-commerce pour passer commande", a-t-il fait valoir.

De surcroît, la tendance haussière de l'usage des réseaux sociaux et plus globalement du réseau Internet durant cette période, a fait réagir la plupart des entreprises dans tout secteur d'activité sur la mise en place d'un plan et d'une stratégie de marketing digital plus élaborée, a noté M. Idrissi.

Il a, dans ce sens, souligné que les entreprises peuvent tirer profit du nombre important d'internautes sur la toile du fait du confinement, soit pour redorer leur "Public relation" ou carrément pour augmenter leur chiffre d'affaires à travers la vente en ligne. Cela passe évidemment par l'usage des plateformes et outils de marketing digital.

En revanche, la sur-utilisation du marketing digital en tant qu'outil de conversion et de transformation commerciale, va de pair avec deux principaux inconvénients, a-t-il expliqué. Le premier étant l'usage du marketing digital à des fins non éthiques, de détournement d'opinion publique, et de promotion de "Scams" et de produits ou services frauduleux, profitant ainsi du nombre important d'internautes

sur la toile. Le second inconvénient est relatif à l'usage de données privées des internautes.

Et d'ajouter: "Il est certain que la crise sanitaire actuelle a déclenché une prise de conscience numérique générale qui se manifeste à travers toutes ses tendances, telles que la Fintech, l'e-gov, l'e-commerce, et surtout les outils de télétravail".

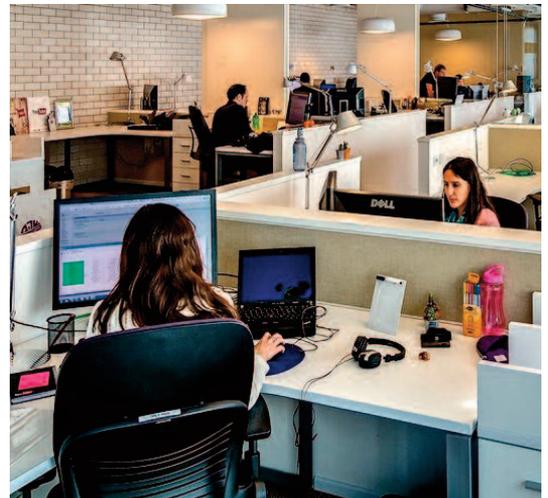
Ces tendances seront orientées, durant la période post-coronavirus, vers des schémas de travail à distance et de robotisation des tâches, ouvrant la voie à des paradigmes et technologies nouvelles, a estimé M. Idrissi.

Pour sa part, Driss Khayi, consultant et formateur en marketing digital, a fait savoir que l'impact de la crise sur le marketing digital est spécifique à chaque secteur, relevant qu'en B2C (Business to Consumer), les commerces historiquement habitués aux achats en magasin se sont retrouvés privés de leur clientèle. Site e-commerce, marketplace, application mobile et réseaux sociaux ont pris le relais pour la communication et la vente.

Et de poursuivre qu'en B2B (Business to Business), les visioconférences, conférences en ligne, webinaire et autres outils digitaux (Emailing, newsletter, LinkedIn, etc) se sont imposés pour pallier l'absence de rencontres et d'événements physiques.

"Jusqu'ici le marketing digital a été considéré comme un luxe, un "nice to have" comme on dit", a lancé M. Khayi, jugeant que l'adoption d'une stratégie digitale s'avère un impératif et une nécessité pour la survie des entreprises, le développement et la pérennisation de leurs activités.

Pendant le confinement et pour les entreprises ayant maintenu leurs activités, le digital a été la composante clé



pour y arriver et minimiser les pertes. Grâce aux leviers du marketing numérique, elles ont réussi à s'adapter à ce nouveau contexte, à ses difficultés et aux nouvelles habitudes de consommation, a-t-il fait remarquer, ajoutant que de nouvelles offres ont été proposées et de nouveaux canaux de vente digitaux, plus adaptés aux besoins et contraintes actuelles du client et à ses nouvelles habitudes d'approvisionnement, ont été exploités.

Dans un contexte économique incertain et en constante mutation, le marketing digital offre aux entreprises l'agilité, la rapidité d'exécution et la flexibilité, notamment au niveau de la maîtrise des coûts, dont elles ont besoin, a souligné M. Khayi, précisant que ce sont ces mêmes facteurs qui ont permis aux entreprises de survivre et

de maintenir l'activité.

À ce titre, pour réussir une stratégie digitale en ce temps de crise, le consultant recommande aux entreprises de remettre à plat leur stratégie et redéfinir les priorités et de repenser la stratégie marketing en fonction du digital.

Il s'agit aussi de se fixer comme objectif la croissance et non le maintien, de privilégier les leviers digitaux qui présentent le plus grand retour sur investissement tout en mobilisant le moins de ressources (temps, argent, etc), de former les collaborateurs aux outils digitaux et de mettre en place un comité de pilotage à même de réévaluer et réajuster la stratégie digitale périodiquement.

Par Soukaina Oumerzoug (MAP)

**Un véritable levier de performance et une opportunité pour de nombreux secteurs d'activité**

# Le Groupe Addoha améliore son CA au premier trimestre

Douja Promotion Groupe Addoha a réalisé un chiffre d'affaires (CA) de 318 millions de dirhams (MDH) au terme du premier trimestre 2020, en progression de 5% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Le CA au premier trimestre s'est élevé à 318 MDH contre 304 MDH à fin mars 2019, soit une amélioration de 5%, indique le Groupe dans un communiqué financier, ajoutant que cette performance a été réalisée grâce à la livraison de plusieurs tranches sur

les projets Lagoon City et Cité des Orchidées à Abidjan.

Quant aux préventes, elles se sont stabilisées grâce à la bonne dynamique commerciale en Afrique de l'Ouest qui compense partiellement le recul des préventes au niveau national, relève la même source.

Ainsi, le nombre d'unités en cours de production sur le premier trimestre est de près de 3.900 unités, dont près de 30% en Afrique de l'Ouest, poursuit le groupe.

Sur le premier trimestre de

2020, le Groupe a poursuivi sa politique de gestion visant à maîtriser son BFR (besoin en fonds de roulement) et continuer à générer du cash-flow positif, précise le communiqué, notant que cette politique a permis de réduire l'endettement net du Groupe durant le 1er trimestre de près de 200 MDH pour le ramener à 5 milliards de dirhams (MMDH) au 31 mars 2020, rapporte la MAP.

Le premier trimestre 2020 a été également marqué par la réalisation d'une augmentation de capital de

800 MDH par Douja Promotion Groupe Addoha. Cette augmentation de capital vient renforcer les fonds propres du Groupe et consolider ses fondamentaux financiers, selon le communiqué.

Sur le premier trimestre 2020, le Groupe a concrétisé l'acquisition d'un terrain de 20 hectares à Abidjan, souligne la même source. Le Groupe fait également savoir que le premier trimestre 2020 a été marqué par la persistance d'une conjoncture économique peu dynamique et que le mois de mars a

été particulièrement impacté par l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de Covid-19.

Dans ce contexte, le management du Groupe a maintenu une politique prudente de gestion de la production afin de maîtriser le BFR et orienter les ventes vers les stocks de produits finis. Le Groupe a également continué à accélérer son développement dans les pays de l'Afrique de l'Ouest à travers le lancement de nouveaux projets, conclut le communiqué.

# Quand les contes populaires font front à l'impact de l'épidémie



Les contes populaires ont toujours été un patrimoine oral transmis de génération en génération, servant à relater des contes de fées ou de vraies histoires qui font prévaloir les valeurs du bien, de l'amour et de la beauté, et qui constituent constamment un outil combinant divertissement, éducation et apprentissage des valeurs pour les jeunes. Au temps de la pandémie du Covid-19 et du confinement sanitaire qui s'est ensuivi au Maroc, plusieurs initiatives célèbrant le conte populaire et l'employant comme moyen de se divertir, d'atténuer l'impact du confinement et de résister à l'épidémie ont vu le jour, en particulier pour les enfants qui se sont soudainement retrouvés contraints de rester chez eux après la suspension des études, amenant de ce fait leurs familles à leur trouver des échappatoires à la monotonie. À cet égard, l'initiative de Najima Thay Thay Rhozali, présidente de l'Association Conte'Act pour l'éducation et les cultures et directrice du festival "Maroc des contes", s'est distinguée au cours du mois de Ramadan avec sa présentation d'un programme du soir quotidien sur une chaîne YouTube, au cours duquel trente histoires du cœur du patrimoine marocain ont été présentées. Considérée comme la pionnière du conte populaire au Maroc, Thay Thay Rhozali a assuré dans une déclaration à la MAP que le confinement sanitaire a réhabilité la communication entre les membres de la même famille et leur a donné plus de temps pour se découvrir, mettant en avant le rôle des contes à distance à une époque où la grande famille dans laquelle les grands-mères jouent ce rôle est absente, et où règne la famille nucléaire dans laquelle chaque membre est isolé avec son smartphone ou sa tablette électronique. Elle a en outre expliqué que les contes populaires au

temps du confinement sanitaire ont permis de célébrer l'union familiale, notant que son initiative a eu du succès auprès de nombreuses familles, dont certaines organisent des rituels pour écouter ses histoires dans un cercle dans lequel parents et enfants se rencontrent. Ces histoires font découvrir aux jeunes la diversité et la richesse de la culture marocaine avec ses affluents arabes, islamiques, amazighs, africains et juifs.

Thay Thay Rhozali a relevé que la diffusion de ces contes, qui transmettent de précieux discours et messages prônant globalement la tolérance et l'amour, permet aux mères d'aujourd'hui de les apprendre et de les raconter à leurs enfants à leur manière, ce qui ne manquera pas d'assurer une transmission orale de cet héritage et une réconciliation et une communication continue entre les générations. En plus de l'initiative individuelle de Mme Thay Thay, des initiatives institutionnelles ont également vu le jour, dont les auteurs ont eu recours à la méthode du récit à distance pour reconforter et amuser les enfants durant le confinement, comme l'initiative de la Médiathèque de la Fondation de la Mosquée Hassan II à Casablanca. Le coordinateur de la cellule d'animation culturelle de cette bibliothèque, Ibrahim Ouarti, a affirmé à la MAP que le conte est considéré comme "un pilier de base du programme culturel de la bibliothèque, compte tenu de son rôle dans l'éducation des enfants aux valeurs du bien, de l'amour et de la beauté". "Le conte est également l'un des moyens efficaces, beaux et faciles que nous adoptons pour inculquer aux enfants l'amour de la lecture dès leur plus jeune âge", a ajouté M. Ouarti, notant que la médiathèque organise, depuis sa création, des ateliers de lecture et d'histoire en plusieurs langues, notamment en arabe, français et anglais.

"Nous avons récemment pris le soin de présenter des contes du cœur du patrimoine populaire marocain sous le nom «Conte du bon vieux temps» pour attirer l'attention de nos enfants sur la singularité du personnage marocain et les contes de notre patrimoine riche et plein de sagesse et de valeurs", a-t-il poursuivi, soulignant que ce programme a "suscité l'intérêt d'un grand nombre d'enfants qui nous ont fait réfléchir à doubler sa part dans le programme culturel de la bibliothèque".

Le programme de contes de la bibliothèque ne se limite pas seulement au conte populaire, mais contient d'autres programmes lancés au début du confinement sanitaire, a-t-il expliqué, précisant qu'il s'agit des programmes "Contes du soir" et "Contes et ombres", lesquels ont renforcé l'offre culturelle de la bibliothèque qui cible spécifiquement les enfants, l'objectif étant d'aider les familles à surmonter le confinement.

Le bilan préliminaire de ces programmes, qui sont présentés sur la page de la médiathèque sur Facebook, est "très positif", a assuré M. Ouarti, relevant que le nombre de vues augmente régulièrement, en particulier pour les histoires sous forme de clips vidéos comme le conte de "Jrada Malha" et "Bent Derraz", des contes bien connus chez l'ensemble des parents, ce qui permet aux enfants de suivre plus facilement leurs événements et détails. Une autre initiative, à mettre à l'actif des responsables d'un programme appelé "Hikayat Shahrazad" (Contes de Shérazad), qui est un programme de formation pour les conteuses, supervisé par l'Académie du changement" en partenariat avec des associations du nord du Royaume.

"Nous considérons le conte populaire marocain comme un moyen de

transmission d'un ensemble de messages éducatifs et de valeurs humaines", a confié à la MAP la coordinatrice de ce programme, Mariam Abboudi, ajoutant que "nous y avons eu recours au conte en période de confinement pour divertir les enfants et sensibiliser sur les mesures préventives contre le coronavirus". Elle a noté à cet égard que le programme a produit une histoire sur le coronavirus qui en a fait un outil de définition du virus et de ses symptômes, ainsi que de sensibilisation à la nécessité d'adopter les mesures préventives essentielles telles que la distanciation sociale, l'hygiène, la stérilisation, etc, soulignant que ce conte a atteint son objectif grâce à un langage simple et impressionnant en même temps.

En plus de sensibiliser à la pandémie, Mme Abboudi ajoute que les lauréates du programme "Hikayat Shahrazad", qui vise à faire du conte populaire un moyen efficace d'encadrer et de consolider les valeurs et les compétences, publient actuellement sur les réseaux sociaux un certain nombre de présentations de contes populaires du cœur du patrimoine marocain. Elle a également noté que le programme, dont le nombre de lauréates a atteint 225 conteuses, est désormais bien accueilli par les téléspectateurs et les abonnés, et qu'il est aussi suivi par de nombreuses écoles privées qui invitent ces lauréates à faire des présentations à distance au profit de leurs élèves.

Outre le fait de vouloir atténuer l'impact du confinement, les présentations sont généralement suivies de discussions sur les sujets évoqués, ce qui contribue à changer la vision stéréotypée du conte, d'une histoire racontée avant le coucher à un moyen d'encadrer et de développer la pensée critique et d'élargir le don de l'imagination, a-t-elle conclu.

# Soirée poétique à Tétouan devant un public virtuel



Des vers de poésie ont résonné, mercredi soir dans le jardin de la Maison de la poésie de Tétouan, lors d'une soirée culturelle marquée par la participation de trois poètes marocains de différents courants poétiques, devant un public virtuel connecté via des plateformes numériques. La Maison de la poésie, à travers cette manifestation, poursuit l'organisation des rencontres "jardins de la poésie", a indiqué le directeur de la Maison de la poésie Mokhlis Sghir dans une déclaration à la MAP, notant que les jardins sont symbole de l'extension des maisons dans lesquelles nous sommes obligés de rester constamment. La Maison de la poésie a invité des poètes pour lire leurs poèmes devant un public virtuel qui suit les soirées culturelles via les réseaux sociaux, pour garantir la présence de ce genre littéraire parmi les personnes, car "nous sommes convaincus que la poésie est l'art même de l'attachement à la vie, qui nous enseigne à garder espoir", a fait savoir M. Sghir, es-

timant que cette soirée de la poésie ainsi que la conférence culturelle qui s'en suit sont une passerelle pour assurer la communication entre les férus de la poésie et ses contempteurs. Pour sa part, l'universitaire et poète Hassan Benziane, a précisé que cette soirée intervient dans des circonstances exceptionnelles marquées par la pandémie du coronavirus, notant que sa participation à cette manifestation émane de sa volonté de contribuer aux efforts de la Maison de la poésie de Tétouan pour promouvoir les créations poétiques dans cette région du Maroc.

Quant à la poète et écrivaine, Fatima Zohra Bennis, elle a dit que le confinement ne peut pas affecter l'art et l'innovation, car seul l'art est capable de pénétrer les frontières vers le cœur du public, arguant que le confinement n'a pas empêché l'organisation de cette soirée par la Maison de la poésie de Tétouan.

Après la soirée poétique, la Maison de la poésie de Tétouan a organisé une

conférence sur le thème des récompenses culturelles dans le monde arabe, avec la participation du critique et traducteur Abdellatif El Bazi, le critique et homme de théâtre Youssef Rihani, ainsi que la participation à distance de l'écrivain et journaliste Yassine Adnane, avec la présence d'un public virtuel.

Selon la note de présentation de la conférence, ce fut l'occasion de débattre du phénomène culturel longuement discuté entre les écrivains et les lecteurs, à savoir la question des récompenses qui ne sont pas uniquement une célébration suite à l'écriture, par exemple, d'un roman. En effet, les conditions de candidature pour la récompense, la capacité des candidats à convaincre les jurys et l'attention dont les intellectuels entourent leurs travaux, sont des conditions prises en compte pour produire des travaux de qualité. Les récompenses culturelles et littéraires sont ainsi un guide pour les lecteurs afin de choisir des œuvres primées parmi la production culturelle.

## Bouillon

de culture

### Soso Maness

Avec 20 millions de visionnages, la série «Validé» sur les coulisses du rap français a su séduire un large public, au point qu'une saison 2 est sur les rails et que Franck Gastambide a déjà imaginé la saison 3, mais elle n'a visiblement pas convaincu certains acteurs du milieu du rap.

Alors que son nouvel album intitulé «Mistral» est sorti vendredi, le rappeur marseillais Soso Maness, tacle la série dans une interview accordée à la chaîne Youtube de Booska-p : "C'est surcoté. Même si j'ai passé un bon moment devant durant le confinement, on reste sur une façon de filmer qui est très Gastambiesque, qui est une grosse caricature de la banlieue, de sa communauté, pour faire rire ou fantasmer un peu le territoire Français" (...) "Moi qui connais la musique, même s'il y a des éléments qui me font penser à la réalité, c'est trop (...) Y a des bons trucs, mais après ça devient too much", conclut le rappeur qui admet tout de même avoir "passé un bon moment en la regardant".

Ce n'est pas la première fois qu'un rappeur critique la série de Canal+, en effet, déjà avril en dernier le rappeur Booba s'était exprimé sur le sujet, et le moins que l'on puisse dire c'est que le Duc de Boulogne est loin d'être un fan de la série. Et il l'avait fait savoir sur Instagram avec virulence. "Sans manquer de respect à tous ceux qui ont participé à cette série, on ne risque pas de m'y voir. C'est encore une fois de la récup de bobo en manque de sensations fortes ! On leur a déjà refusé le droit d'utiliser notre hit "Validé"™"



## Dans sa grille d'été, France Télévisions fait la part belle à la culture



Captations inédites de théâtre et d'opéra, nouveaux rendez-vous musicaux, partenariats avec des festivals, nouveaux magazines autour du patrimoine : France Télévisions fait la part belle à la culture dans sa grille d'été, chamboulée par le report des compétitions sportives. "Notre été est totalement chamboulé vu que traditionnellement nous avons de grandes cases sportives, pour Ro-

land-Garros et le Tour de France, nous aurions aussi dû avoir les JO cette année qui sont reportés donc il fallait quasiment repartir à plat", a expliqué lors d'un point presse jeudi Takis Candilis, le directeur des programmes de France Télévisions. "Nous avons décidé d'essayer de proposer le plus de programmes nouveaux et inédits possible. C'est une programmation volontariste et militante qui ex-

prime notre soutien vis-à-vis des festivals et des artistes, dans cette période complexe. On a besoin de se retrouver autour de grands moments culturels", a-t-il ajouté.

La saison culturelle de France Télévisions débutera le 19 juin avec la Fête de la musique sur France 2, où une quarantaine d'artistes se produiront dans un Bercy sans public. France 5 prendra la relève le lendemain avec une soirée spéciale Musiques en fête dans le cadre des Chorégies d'Orange, annulées cette année, puis le 23 juin France 2 diffusera la cérémonie des Molières. Le lendemain, France 3 proposera en prime "Symphonie pour la vie", concert réunissant de grands noms de la musique classique en soutien aux soignants. Côté musique, un nouveau numéro du "Grand Eclair" est prévu le 2 juillet et le traditionnel Concert de Paris du 14 juillet sera maintenu, même si les

détails de l'organisation n'ont pas encore été tous arrêtés. Chaque semaine, trois nouveaux rendez-vous musicaux : des live consacrés aux musiques actuelles le vendredi soir sur France 2, les concerts des festivals phare en régions le jeudi soir sur France 3 et de l'opéra et de la musique classique le samedi sur France 5, notamment dans le cadre de l'émission "Passage des arts".

Un nouveau jeu musical proposant karaoké, blind test et chorégraphies sera présenté par Nagui et Valérie Bègue. Côté théâtre, le groupe investira le théâtre du Chalet à Paris de mi-juin à mi-juillet pour réaliser des captations de 6 pièces qui seront ensuite diffusées à l'antenne. A l'occasion du festival d'Avignon, des soirées spéciales sont prévues sur France 5. Au total, près de 15 captations inédites (musique, théâtre, opéra) ont été imaginées récemment. "On s'est

dit que tous les festivals annulés cette année auront lieu sur France Télévisions", résume Michel Field, chargé de la Culture au sein du groupe, précisant travailler aussi à un festival sur le site Culture Box autour des musiques actuelles "fin juillet, début août". En outre, "on travaille quotidiennement sur des propositions très originales de théâtre. Artistes et comédiens sont très disponibles en ce moment pour des aventures comme ça", a-t-il détaillé.

Un dispositif autour de la littérature, qui prévoit de parler d'un livre chaque jour, sera présenté la semaine prochaine. Côté patrimoine, Stéphane Bern proposera aux téléspectateurs de la Deux de découvrir "Les lieux secrets du pouvoir" tandis que Patrick Poivre d'Arvor proposera sur France 5 une série documentaire sur des artistes.

## La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable  
de représenter une espèce  
d'emprisonnement par une  
autre que de représenter n'importe quelle  
chose qui existe réellement par quelque  
chose qui n'existe pas.*

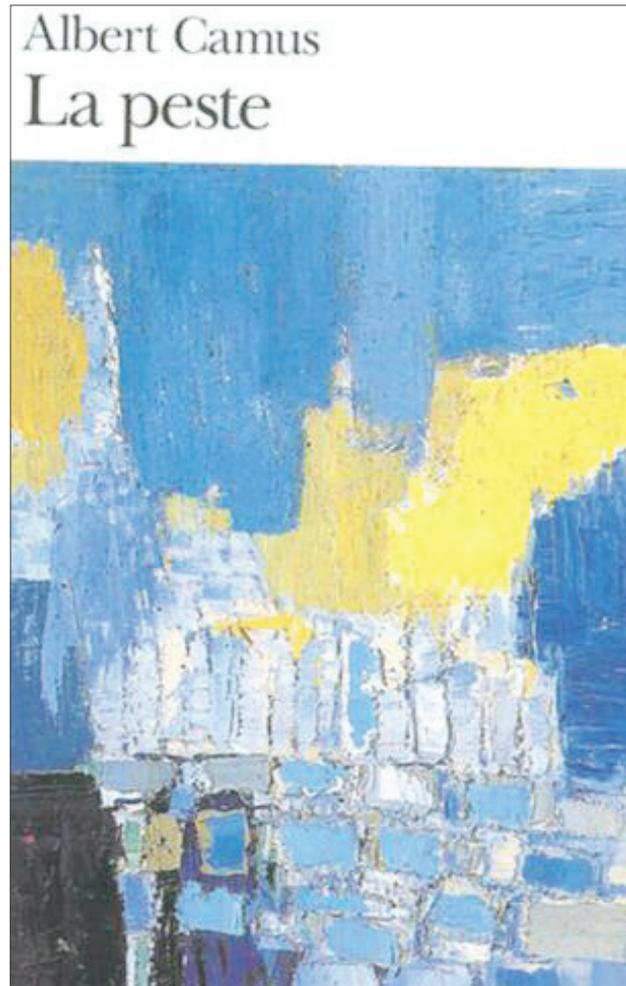
DANIEL DE FOE.

# Le livre

Non, ce n'étaient pas des secours qu'il distribuait à longueur de journée, mais des renseignements. Cela ne pouvait pas s'appeler un métier d'homme, bien entendu. Mais, après tout, à qui donc, parmi cette foule terrorisée et décimée, avait-on laissé le loisir d'exercer son métier d'homme ? C'était encore heureux qu'il y eût la fatigue. Si Rieux avait été plus frais, cette odeur de mort partout répandue eût pu le rendre sentimental. Mais quand on n'a dormi que quatre heures, on n'est pas sentimental. On voit les choses comme elles sont, c'est-à-dire qu'on les voit selon la justice, la hideuse et dérisoire justice. Et les autres, les condamnés, le sentaient bien eux aussi. Avant la peste, on le recevait comme un sauveur. Il allait tout arranger avec trois pilules et une seringue, et on lui serrait le bras en le conduisant le long des couloirs. C'était flatteur, mais dangereux. Maintenant, au contraire, il se présentait avec des soldats, et il fallait des coups de crosse pour que la famille se décidât à ouvrir. Ils auraient voulu l'entraîner et entraîner l'humanité entière avec eux dans la mort. Ah ! il était bien vrai que les hommes ne pouvaient pas se passer des hommes, qu'il était aussi démuné que ces malheureux et qu'il méritait ce même tremblement de pitié qu'il laissait grandir en lui lorsqu'il les avait quittés.

C'était du moins, pendant ces interminables semaines, des pensées que le docteur Rieux agitait avec celles qui concernaient son état de séparé. Et c'était aussi celles dont il lisait les reflets sur le visage de ses amis. Mais le plus dangereux effet de l'épuisement qui gagnait, peu à peu, tous ceux qui continuaient cette lutte contre le fléau n'était pas dans cette indifférence aux événements extérieurs et aux émotions des autres, mais dans la négligence où ils se laissaient aller. Car ils avaient tendance alors à éviter tous les gestes qui n'étaient pas absolument indispensables et qui leur paraissaient toujours au-dessus de leurs forces. C'est ainsi que ces hommes en vinrent à négliger de plus en plus souvent les règles d'hygiène qu'ils avaient codifiées, à oublier quelques-unes des nombreuses désinfections qu'ils devaient pratiquer sur eux-mêmes, à courir quelquefois, sans être prémunis contre la contagion, auprès des malades atteints de peste pulmonaire, parce que, prévenus au dernier moment qu'il fallait se rendre dans les maisons infectées, il leur avait paru d'avance épuisé, elle-même contre la peste qui les rendait alors le plus vulnérables à la peste, ils paraient en somme sur le hasard et le hasard n'est à personne.

Il y avait pourtant dans la ville un homme qui ne paraissait ni épuisé, ni découragé, et qui restait l'image vivante de la satisfaction. C'était Cottard. Il continuait à se tenir à l'écart, tout en mainte-



nant ses rapports avec les autres. Mais il avait choisi de voir Tarrou aussi souvent que le travail de celui-ci le permettait, d'une part, parce que Tarrou était bien renseigné sur son cas et, d'autre part, parce qu'il savait accueillir le petit rentier avec une cordialité inaltérable. C'était un miracle perpétuel, mais Tarrou, malgré le labeur qu'il fournissait, restait toujours bienveillant et attentif. Même lorsque la fatigue l'écrasait certains soirs, il retrouvait le lendemain une nouvelle énergie. « Avec celui-là, avait dit Cottard à Rambuert, on peut causer, parce que c'est un homme. On est toujours compris. »

C'est pourquoi les notes de Tarrou, à cette époque, convergent peu à peu sur le personnage de Cottard. Tarrou a essayé de donner un tableau des réactions et des réflexions de Cottard, telles qu'elles lui étaient confiées par ce dernier ou telles qu'il les interprétait. Sous la rubrique « Rapports de Cottard et de la peste », ce tableau occupe quelques pages du carnet et le narrateur croit utile d'en donner ici un aperçu. L'opinion générale de Tarrou sur le petit rentier se résumait dans ce jugement : « C'est un personnage qui grandit. » Apparemment du reste, il grandissait dans la bonne humeur. Il n'était pas mécontent de la tournure que prenaient les événements. Il exprimait quelquefois le fond de sa pensée, devant Tarrou, par des remarques de ce genre : « Bien sûr, ça ne va pas mieux. Mais du moins, tout le monde est dans le bain. »

« Bien entendu, ajoutait Tarrou, il est menacé comme les autres, mais justement, il l'est avec les autres. Et ensuite, il ne pense pas sérieusement, j'en suis sûr,

qu'il puisse être atteint par la peste. Il a l'air de vivre sur cette idée, pas si bête d'ailleurs, qu'un homme en proie à une grande maladie, ou à une angoisse profonde, est dispensé du même coup de toutes les autres maladies ou angoisses. « Avez-vous remarqué, m'a-t-il dit, qu'on ne peut pas cumuler les maladies ? Supposez que vous ayez une maladie grave ou incurable, un cancer sérieux ou une bonne tuberculose, vous n'attraperez jamais la peste ou le typhus, c'est impossible. Du reste, ça va encore plus loin, parce que vous n'avez jamais vu un cancéreux mourir d'un accident d'automobile. » Vraie ou fausse, cette idée met Cottard en bonne humeur. La seule chose qu'il ne veuille pas, c'est être séparé des autres. Il préfère être assiégé avec tous que prisonnier tout seul. Avec la peste, plus question d'enquêtes secrètes, de dossiers, de fiches, d'instructions mystérieuses et d'arrestation imminente. À proprement parler, il n'y a plus de police, plus de crimes anciens ou nouveaux, plus de coupables, il n'y a que des condamnés qui attendent la plus arbitraire des grâces, et, parmi eux, les policiers eux-mêmes. » Ainsi Cottard, et toujours selon l'interprétation de Tarrou, était fondé à considérer les symptômes d'angoisse et de désarroi que présentaient nos concitoyens avec cette satisfaction indulgente et compréhensive qui pouvait s'exprimer par un : « Parlez toujours, je l'ai eue avant vous. »

« J'ai eu beau lui dire que la seule façon de ne pas être séparé des autres, c'était après tout d'avoir une bonne conscience, il m'a regardé méchamment

et il m'a dit : "Alors, à ce compte, personne n'est jamais avec personne." Et puis : "Vous pouvez y aller, c'est moi qui vous le dis. La seule façon de mettre les gens ensemble, c'est encore de leur envoyer la peste. Regardez donc autour de vous." Et en vérité, je comprends bien ce qu'il veut dire et combien la vie d'aujourd'hui doit lui paraître confortable. Comment ne reconnaîtrait-il pas au passage les réactions qui ont été les siennes ; la tentative que chacun fait d'avoir tout le monde avec soi ; l'obligance qu'on déploie pour renseigner parfois un passant égaré et la mauvaise humeur qu'on lui témoigne d'autres fois ; la précipitation des gens vers les restaurants de luxe, leur satisfaction de s'y trouver et de s'y attarder ; l'affluence désordonnée qui fait queue, chaque jour, au cinéma, qui remplit toutes les salles de spectacle et les dansings eux-mêmes, qui se répand comme une marée déchaînée dans tous les lieux publics ; le recul devant tout contact, l'appétit de chaleur humaine qui pousse cependant les hommes les uns vers les autres, les coudes vers les coudes et les sexes vers les sexes ? Cottard a connu tout cela avant eux, c'est évident. Sauf les femmes, parce qu'avec sa tête... Et je suppose que lorsqu'il s'est senti près d'aller chez les filles, il s'y est refusé, pour ne pas se donner un mauvais genre qui, par la suite, eût pu le desservir.

« En somme, la peste lui réussit. D'un homme solitaire et qui ne voulait pas l'être, elle fait un complice. Car visiblement c'est un complice et un complice qui se délecte. Il est complice de tout ce qu'il voit, des superstitions, des frayeurs illégitimes, des susceptibilités de ces âmes en alerte ; de leur manie de vouloir parler le moins possible de la peste et de ne pas cesser cependant d'en parler ; de leur affolement et de leurs pâleurs au moindre mal de tête depuis qu'ils savent que la maladie commence par des céphalées ; et de leur sensibilité irritée, susceptible, instable enfin, qui transforme en offense des oublis et qui s'afflige de la perte d'un bouton de culotte. »

Il arrivait souvent à Tarrou de sortir le soir avec Cottard. Il racontait ensuite, dans ses carnets, comment ils plongeaient dans la foule sombre des crépuscules ou des nuits, épaulé contre épaulé, s'immergeant dans une masse blanche et noire où, de loin en loin, une lampe mettait de rares éclats, et accompagnant le troupeau humain vers les plaisirs chaleureux qui le défendaient contre le froid de la peste. Ce que Cottard, quelques mois auparavant, cherchait dans les lieux publics, le luxe et la vie ample, ce dont il rêvait sans pouvoir se satisfaire, c'est-à-dire la jouissance effrénée, un peuple entier s'y portait maintenant. Alors que le prix de toutes choses montait irrésistiblement, on n'avait jamais tant gaspillé d'argent, et quand le nécessaire manquait à la plupart, on n'avait jamais mieux dissipé le superflu. On voyait se multiplier tous les jeux d'une oisiveté qui n'était pourtant que du chômage. Tarrou et Cottard suivaient parfois, pendant de longues minutes, un de ces couples qui, auparavant, s'appliquaient à cacher ce qui les liait et qui, à présent, serrés l'un contre l'autre, marchaient obstinément à travers la ville, sans voir la foule qui les entourait, avec la distraction un peu fixe des grandes passions. Cottard s'attendrissait : « Ah ! les gaillards ! » disait-il. Et il parlait haut, s'épanouissait au milieu de la fièvre collective, des pourboires royaux qui sonnaient autour d'eux et des intrigues qui se nouaient devant leurs yeux.

(A suivre)



# Belhanda troquerait Istanbul contre Riyad

*Al Hilal aurait mis le paquet pour couper court aux démarches des autres prétendants*



Le séjour de Younes Belhanda du côté du Bosphore serait sur le point d'arriver à son terme. L'international marocain dont le contrat avec le club turc de Galatasaray ne devrait expirer qu'en juin 2021 pourrait changer de cieus dans les prochains jours et sa destination la plus probable serait l'équipe saoudienne d'Al Hilal.

Celle-ci s'est dite prête à satisfaire et les exigences de Galatasaray et les demandes de Younes Belhanda. Sachant que sa valeur marchande actuelle est estimée à 4 millions d'euros, Al Hilal, d'après les médias turcs, pourrait même casquer un peu plus, jusqu'à 5 millions d'euros, ce qui devrait arranger les affaires de Galatasaray qui, en

ces temps de crise, a décidé de se débarrasser des joueurs qui empochent de gros salaires.

Belhanda en fait partie, puisque sa rémunération annuelle est estimée à 3,35 millions d'euros. Et le club d'Al Hilal, comme précité, aurait fait une offre salariale qui intéresserait le joueur marocain et couperait court aux démarches des autres équipes qui voudraient s'attacher ses services, comme Lakhouiya du Qatar entraîné par le Marocain Walid Regragui et où évolue l'ex-capitaine du Onze national, Mehdi Benatia.

Arrivé à Galatasaray en juillet 2017, les performances de Belhanda ont été ponctuées par des hauts et des bas, ce qui lui a valu d'être souvent sous les feux des cri-

tiques et d'avoir des relations conflictuelles avec une partie du public du club stambouliote.

A 30 ans, changer d'écurie serait une bonne chose pour Younes Belhanda, d'autant plus qu'il a intérêt à rebondir au sein d'une équipe où il se sentirait à l'aise en vue de pouvoir retrouver son meilleur niveau dans l'espoir de décrocher de nouvelles convocations en sélection nationale, version Vahid Halilhodzic.

Il convient de rappeler que Younes Belhanda avait débuté sa carrière professionnelle à Montpellier HCS (2009-2013), club avec lequel il avait remporté la Ligue 1 en 2011, avant d'être transféré au Dynamo Kiev (2013-2017). Ses deux premières sai-

sons dans le championnat ukrainien étaient réussies, mais la suite avait été beaucoup plus compliquée au vu de la situation politique qui régnait dans ce pays à l'époque. Et la meilleure solution était qu'il part faire valoir son talent loin de Kiev, dans un premier temps à Schalke 04 (2016) puis à l'OGC Nice à titre de prêt.

En 2017, il signe un contrat de 4 saisons avec Galatasaray, club avec lequel il a disputé en Süper Ligue 69 matches, avec à la clé 10 buts et 18 passes décisives. Quant aux compétitions européennes, il a joué 11 matches sans pouvoir inscrire le moindre but sous le maillot du club le plus titré du football turc.

Mohamed Bouarab

## Des experts plaident pour le renforcement de la médiation en matière de contrats sportifs



Des experts dans le domaine sportif ont appelé jeudi au renforcement de la médiation et du dialogue en matière de contrats sportifs affectés par la conjoncture actuelle marquée par la pandémie de coronavirus.

Lors d'une visioconférence autour du thème "Le contrat sportif à l'épreuve de la pan-

démie du Covid-19" organisée par l'Association Maroc Sports, les experts ont souligné que la question des contrats nécessite un traitement particulier pendant cette conjoncture exceptionnelle, appelant à renforcer la médiation et le dialogue afin de parvenir à un accord qui satisfasse toutes les parties. Dans ce sens, l'avocat et arbitre au Tribunal arbitral du sport, Karim Adyel

a indiqué que les contrats signés entre les joueurs professionnels et les cadres sportifs sont régis par l'arrêté du ministre de la Jeunesse et du Sport du 27 avril 2016.

La loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports revient sur la relation de travail qui lie un président à son subordonné, a expliqué M. Adyel dans son intervention, notant que la question devrait différer en matière de contrat sportif, car la pratique sportive professionnelle dans le cadre d'un contrat n'est pas comparable aux autres pratiques.

A cet égard, M. Adyel a souligné la nécessité de revoir les termes des contrats sportifs, évoquant l'exemple des sports individuels dont les contrats diffèrent de ceux des sports collectifs.

Les problèmes et les différends qui pourraient survenir suite à la suspension des compétitions sportives en raison de la pandémie doivent être résolus dans un cadre de compromis et d'accord, a estimé l'expert qui a mis l'accent sur l'importance de renforcer le rôle de médiation, afin que les droits des joueurs et des clubs ne soient pas affectés.

Pour sa part, le professeur de droit privé à l'Université Hassan 1er de Settat, Tarik Mossadek, a fait savoir que la FIFA a mis en place un document autour de la crise sanitaire et son im-

pact sur les différentes compétitions où elle introduit la notion de force majeure pour évoquer la pandémie.

La force majeure est un concept juridique qui a évolué au fil du temps et a des effets juridiques négatifs, a affirmé M. Mossadek, qui s'est interrogé sur la pertinence de la notion de force majeure qui diffère de la notion cas exceptionnel, chacun ayant ses effets juridiques.

En cas de force majeure, poursuit le professeur, la situation ne sera pas la même pour tous les clubs, car certains disposent d'importantes ressources financières leur permettant de respecter leurs engagements envers les joueurs.

Il a également expliqué qu'en matière de force majeure, la tendance est à la résiliation du contrat, notant que ce n'est pas équitable dans le domaine du sport, car le contrat sportif a ses propres règles.

Le professeur a conclu que devant cette conjoncture exceptionnelle, les affaires doivent être traitées au cas par cas et le dialogue doit être privilégié.

Cette visioconférence sur les contrats sportifs est la deuxième organisée par l'Association Maroc Sports après celle tenue autour du thème de l'impact de la pandémie de coronavirus sur le domaine sportif.

# A huis clos, les clubs allemands ne sont plus maîtres chez eux



**T**rente-sept matches à huis clos depuis la reprise de la Bundesliga, et seulement huit victoires à domicile. Le coronavirus a fait un dommage collatéral: l'avantage du terrain n'existe plus.

"C'est fou, et on ne s'y attendait pas à ce point", s'étonne Sebastian Kehl, le manager de Dortmund, orphelin du célèbre "Mur jaune" et des 82.000 abonnés du Signal Iduna Park.

Sur les deux dernières saisons complètes de Bundesliga, 45% des matches se sont conclus par la victoire de l'équipe locale. Dans le football "post-coronavirus", ce chiffre est tombé à 21%.

"Je ne crois pas que ce soit un hasard, analyse le coach de Leverkusen Peter Bosz. Le public aide toujours son équipe, et quand on joue à l'extérieur sans spectateurs, c'est évidemment plus facile".

Habitué comme tous les acteurs du championnat d'Allemagne aux stades pleins et aux ambiances de feu, Bosz sait de quoi il parle: depuis la reprise, ses hommes ont gagné trois fois à l'extérieur, et perdu leur seul match à domicile (4-1 contre Wolfsburg) ! "Ça joue, surtout pour les équipes qui puisent leur force dans l'euphorie, les fans et l'ambiance du stade, nuance Markus Krösche, le directeur sportif du RB Leipzig. Désormais, on a l'impression que les équipes qui ont la meilleure qualité individuelle s'imposent plus souvent."

Exemple significatif: le petit Union Berlin, privé de son chaudron de la "Alte Försterei",

n'a pris qu'un point en deux rencontres à domicile en mai, et trois à l'extérieur.

"Il ne faut pas s'en servir d'alibi, mais je ne peux pas dire toute l'année que l'ambiance de la Alte Försterei est fantastique, et dire d'un seul coup maintenant: elle ne joue aucun rôle!", reconnaît Oliver Ruhnert, directeur sportif de l'Union Berlin.

Le Bayern et ses stars, qui jouent sur leur talent intrinsèque, ne semblent en revanche pas affectés par l'absence des fans: quatre matches, quatre victoires.

Impression confirmée par l'ex-international Stefan Reuter, manager du FC Augsburg: "Ce sont surtout les petits clubs comme nous qui vivent d'émotion, de passion et d'enthousiasme."

Une étude d'un groupe de chercheurs autour du professeur James Reade de l'université anglaise de Reading a confirmé les effets du huis clos. L'équipe a compilé les résultats de 192 matches sans public depuis 2002: les locaux n'ont gagné que dans 36% des cas, alors que la moyenne européenne sur la période est de 46%.

Mais d'autres statisticiens du football appellent à ne pas tirer de conclusions trop hâtives.

Des résultats sur quatre journées seulement ne sont pas significatifs, parce que le hasard du calendrier joue un trop grand rôle, estime le directeur de l'Institut pour la science de l'entraînement et l'informatique du sport de Cologne Daniel Memmert: "C'est un instantané à un

moment T, mais il y a trop de facteurs de perturbation."

Selon lui, l'importance du public est même souvent exagérée. Un stade enflammé peut tout aussi bien stimuler une équipe que lui occasionner plus de stress, selon que l'équipe gagne ou est en mauvaise posture.

L'avantage de jouer chez soi tient plus aux habitudes et à la maîtrise de l'environnement,

ajoute ce chercheur, qui compare: "Les enfants chez eux sont plus agressifs, plus dominants. Il n'en va pas autrement chez les footballeurs."

Et la Bundesliga est de toute façon un championnat qui aime défier la logique: lors de la 6e journée disputée fin septembre, elle avait enregistré... huit victoires à l'extérieur et un nul en neuf matches ! Un record historique, malgré des tribunes pleines.

## Floyd : Tous les joueurs de Dortmund mettent un genou à terre

Toute l'équipe du Borussia Dortmund, actuelle deuxième de Bundesliga, a posé jeudi à l'entraînement un genou à terre, dans un geste de soutien à la lutte antiraciste, après la mort de George Floyd.

Sur une photo publiée par la presse locale, on voit 28 joueurs sur le terrain d'entraînement, un genou à terre face à la caméra, disposés en forme de cœur.

"Nous soutenons le mouvement +Black-Lives-Matter+" (la vie des Noirs compte), a écrit le vétéran et ex-champion du monde Mats Hummels sur twitter, "nous n'acceptons aucune forme de racisme. Pour un monde ouvert et tolérant. Pour un monde meilleur!"

Dimanche, deux joueurs du club, Jadon Sancho et Achraf Hakimi, avaient exhibé des t-shirts proclamant "Justice for George Floyd" lors du match de Bundesliga gagné 6-1 contre Paderborn.

Jeudi matin, le vieux complice de Hummels à son époque munichoise et en équipe nationale Jérôme Boateng (Bayern), né d'un père ghanéen, avait estimé "souhaitable" que plus de sportifs blancs célèbres joignent leurs voix aux hommages à George Floyd, un homme noir de 46 ans décédé le 25 mai à Minneapolis (Etats-Unis) lors de son interpellation brutale par la police.

La Fédération allemande de football (DFB) a décidé de ne pas sanctionner les joueurs rendant hommage à George Floyd pendant les matches, bien que de telles manifestations soient contraires aux règlements.



## 5 remplacements et 9 remplaçants sur le banc en Premier League

**L**a Premier League a décidé jeudi d'autoriser temporairement 5 remplacements par équipe et par match ainsi que la présence de 9 remplaçants sur le banc au lieu de 7, quand la saison reprendra mi-juin.

"Pour le reste de la saison 2019-2020, le nombre de remplaçants qui pourront être utilisés pendant un match sera porté de 3 à 5", écrit la PL dans son communiqué, rappelant que cette mesure "est conforme aux modifications provisoires des règlements effectuées par (l'International Board) le mois dernier".

Les entraîneurs ne devront toutefois

faire ces remplacements qu'en trois fois maximum pendant le déroulement du jeu ou à la pause, afin de ne pas générer trop de temps additionnel.

Dans un peu moins de deux semaines, le championnat anglais doit retrouver le chemin des terrains pour disputer les 92 rencontres restantes de la saison avant fin juillet.

Après deux matches en retard joués le mercredi 17 juin, il restera 9 journées complètes à caser en six semaines et demie.

Pour atténuer les effets de ce rythme soutenu, surtout après trois mois d'inactivité et trois semaines seulement d'entraînement avec contact, la Fifa avait

proposé cette mesure, validée par l'International Board (Ifab).

La Premier League est allée plus loin en acceptant également une demande de Chelsea qui voulait 20 joueurs sur la feuille de match au lieu des 18 habituels, là encore jusqu'à la fin de la saison.

Cette mesure était combattue par les petits clubs qui trouvaient qu'elle favorisait les grandes écuries aux effectifs plus étoffés.

Mais le résultat du vote, tel que rapporté par la presse - 16 voix pour, 4 contre - montre que cet argument n'a finalement pas eu l'écho espéré.

Cette modification de la règle a déjà été introduite lors de la reprise de la

Bundesliga allemande et largement utilisée, puisque lors de la dernière journée, 13 des 18 entraîneurs ont fait entrer leurs 5 jokers.

Selon la presse, la Premier League a, en revanche, renoncé à trancher sur ce qui adviendra si la saison devait être définitivement interrompue.

Elle souhaitait faire adopter le principe d'un classement basé sur les points par match avec maintien des relégations/promotions.

Mais le sujet est tellement controversé que la PL semble avoir décidé de ne rien décider tant que la saison peut poursuivre son cours et qu'elle n'aura pas le dos au mur.

Mots flechés

Par Abou Salma

JEU X & LOISIRS

COMPASSION	AU REVOIR	CHAÎNE AMÉRICAINE	DE BAS EN HAUT: PLANTE	PHILOSOPHE GREC	PIGE GAÎNE	SUPPLÉMENT	SYMBOLE DU LITHIUM	TENTE
LA FEMME DE L'OUEST								
UN JOUR OU L'AUTRE						LETTRES DE CASTRO	RÉPÉTITION THALLIUM	
MAMMI-FÈRE OU FRUIT								VIN
LETTRES DE DIOR		COUP DE Foudre	PASSE EN REVUE NOTE				CALCIUM TOUR DU MONDE	
	ÂGE GRECQUE				TRIOMPHE	ÉCOLE LIBRE	À L'ENVERS: COLÈRE	
CRACK ORIGINAL								
			DON DU CIEL DROIT DE PASSAGE				RÉGULIER	EN CATIMINI VARIANTE DE HÉ
USTENSILE DE CUISINE	EN APARTÉ SONGE			SAC				
SÉLECTIONNE				TRÈS COURT		ÉTAT DES USA CONSPUA		
								ARTICLE FORME D'ÊTRE
ÉCHELLE EN NOVEMBRE		QUARTIER DE GABÈS			LUETTE			
INDISPENSABLES								

Solution mots flechés d'hier

			A		I		E	
E	M	E	C	H	E		N	A
	O	P	I	U	M		E	N
	B	I	R		O	R	A	N
	I	N	C	I	P	I	T	
A	L	G	I	E		S	E	L
	E	L			I	A		T
	E	T	O	F	F	E	R	
E	T		A	I	L		I	V
	O		R	E	A		N	E
O	R	E	E		T	E		O
	D	O		U	T	O	P	I
J	U	N	K	I	E		I	N

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saïdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Mustapha Elouizi  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdolkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
liberation@libe.ma

**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
DOSSIER DE PRESSE  
130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

 Journal Libération

 Libération Maroc



2017  
www.ojd.ma

## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2								■		
3				■						
4		■							■	
5			■			■				
6		■				■			■	
7				■				■		
8										
9					■					
10			■							

**HORIZONTALEMENT**

- 1- Religion animiste
- 2- Amis du Christ - Lettres orange
- 3- Fissa! - Habituel
- 4- En volée - L'huile de son foie est une horreur d'enfance!
- 5- Roue à gorge - Béryllium - Portion
- 6- Frère convers - Défini
- 7- Pour résumer - Outil d'ajustage - Poussé
- 8- Miracle de bonze
- 9- Défense végétale - Poignée
- 10- Rare plaisir à Londres - Grivoises

**VERTICALEMENT**

- 1- Commodes
- 2- Ote les tifs - Rassasié
- 3- De bonne heure - Nourrain
- 4- Unité de test - Pour
- 5- Chrome - Ceinture jaune - Possessif
- 6- Tranche de temps - Sied
- 7- Né - Mortel
- 8- Eau du Congo - Suffixe de chimiste
- 9- Poussée - Echange naturel
- 10- Lustre - Avant les autres

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	S	C	E	N	D	A	N	T	S
2	D	O	U	T	E	U	X	■	O	U
3	O	M	I	S	■	N	O	I	R	E
4	L	A	S	■	B	E	N	N	E	■
5	E	■	I	E	■	S	E	T	■	A
6	S	A	N	T	E	■	S	E	N	S
7	C	R	I	E	N	T	■	R	A	S
8	E	M	E	T	■	A	I	N	S	I
9	N	E	R	E	E	■	N	E	S	S
10	T	E	S	■	S	E	N	S	E	E

## Grilles de sudoku

**Facile**

3		4		1				
	6		5		4			9
5				8	6	1	4	
		7	1			4		6
2				6				8
9		6			3	2		
	1	3	9	2				4
6			4		7		1	
				5		7		3

**Moyen**

	3			8				4
		8	1	2				
	6			4	2	9		
7			4				1	
5	1						6	9
	2			1				3
	8	7	5					2
				4	6	9		
6		8						5

**Difficile**

						9		
5	9	3	6					8
			2			5	7	
			1	6		3		
4				2				5
		6		4	7			
8	1				6			
9					3	1	2	6
		4						

**Expert**

	6		8	4				
		2						1
8			6			7		
					9			
9	7	3	4	1	5		6	
			2					
		9			2			5
	4					9		
		3	5					6

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

**Facile**

3	7	5	6	2	1	4	8	9
2	9	4	7	8	3	6	5	1
8	1	6	5	9	4	2	7	3
7	4	3	8	6	9	5	1	2
9	8	2	1	5	7	3	6	4
6	5	1	4	3	2	7	9	8
4	6	8	3	1	5	9	2	7
5	2	7	9	4	8	1	3	6
1	3	9	2	7	6	8	4	5

**Moyen**

1	6	2	8	4	9	5	7	3
5	8	3	6	7	2	9	4	1
4	7	9	1	5	3	8	6	2
9	3	5	4	1	6	7	2	8
8	2	6	9	3	7	4	1	5
7	1	4	5	2	8	3	9	6
6	9	1	7	8	5	2	3	4
2	5	7	3	6	4	1	8	9
3	4	8	2	9	1	6	5	7

**Difficile**

1	8	6	4	9	3	2	7	5
9	3	5	2	8	7	6	4	1
7	4	2	6	5	1	3	9	8
3	9	7	8	6	5	4	1	2
4	5	1	3	7	2	9	8	6
6	2	8	9	1	4	7	5	3
5	1	4	7	2	6	8	3	9
2	7	9	5	3	8	1	6	4
8	6	3	1	4	9	5	2	7

**Expert**

1	6	5	2	8	7	9	3	4
9	4	2	3	5	1	8	7	6
7	3	8	9	4	6	5	1	2
4	8	6	7	1	5	2	9	3
5	7	3	6	2	9	4	8	1
2	1	9	4	3	8	6	5	7
3	2	7	8	9	4	1	6	5
6	9	1	5	7	2	3	4	8
8	5	4	1	6	3	7	2	9

  
 Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle,  
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Région de Marrakech Safi  
 Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° : 09/2020/CH/INV  
« Séance publique »**

Le 30 juin 2020 à 10:00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation
1	les prestations de relevés topographiques relatives aux projets d'extension des établissements d'enseignement primaires par quinze (15) salles d'enseignement préscolaire	28 500,00 dhs (vingt-huit mille cinq cents dhs)
2	les prestations de relevés topographiques relatives aux projets d'extension des établissements d'enseignement primaires par cinq (05) salles d'enseignement général	9 500,00 dhs (neuf mille cinq cents dhs)
3	les prestations de relevés topographiques relatives au projet d'extension du lycée collégial IBN ANNAFISS par quatre (04) salles d'enseignement général	5 000,00 dhs (cinq mille dhs)
4	les prestations de relevés topographiques relatives aux projets d'extension des lycées qualifiants AL KHAOUARIZMI et IBN ROCHD relevant de la D.P.M.E.N.F.P.E.S.R.S de CHICHAOUA	8 000,00 dhs (huit mille dhs)
5	les prestations de relevés topographiques relatives aux projets de mise à niveau des établissements d'enseignement primaires aux cercles CHICHAOUA et MEJJAT par la construction de vingt-cinq (25) blocs sanitaires	47 500,00 dhs (quarante-sept mille cinq cents dhs)
6	les prestations de relevés topographiques relatives aux projets de mise à niveau des établissements d'enseignement primaires aux cercles IMINTANOUTE et MTOUGA par la construction de vingt-trois (23) blocs sanitaires	43 700,00 dhs (quarante-trois mille sept cents dhs)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

\*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

**NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME**

**N° 4244/PA**

  
 Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle,  
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Région de Marrakech Safi  
 Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° : 12/2020/CH/INV  
« Séance publique »**

Le 01 juillet 2020 à 14 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation
01	les études techniques et le suivi des travaux d'extension des établissements d'enseignement primaires relevant de la DPMENFPESRS de Chichaoua par vingt et un (21) salles d'enseignement préscolaire	50 000,00 dhs (cinquante mille dhs)
02	les études techniques et le suivi des travaux d'extension des établissements d'enseignement primaires par dix (10) salles d'enseignement général	35 000,00 dhs (trente-cinq mille dhs)
03	les études techniques et le suivi des travaux d'extension du lycée collégial IBN ANNAFISS par quatre (04) salles d'enseignement général	15 000,00 dhs (quinze mille dhs)
04	les études techniques et le suivi des travaux d'extension des lycées qualifiants AL KHAOUARIZMI et IBN ROCHD relevant de la D.P.M.E.N.F.P.E.S.R.S de CHICHAOUA	30 000,00 dhs (trente mille dhs)
05	les études techniques et le suivi des travaux de mise à niveau des établissements d'enseignement primaires aux cercles CHICHAOUA et MTOUGA par la construction de dix-neuf (19) blocs sanitaires	30 000,00 dhs (trente mille dhs)
06	les études techniques et le suivi des travaux de mise à niveau des établissements d'enseignement primaires aux cercles IMINTANOUTE et MEJJAT par la construction de vingt-neuf (29) blocs sanitaires	50 000,00 dhs (cinquante mille dhs)
07	les études techniques et le suivi des travaux de mise à niveau des établissements d'enseignement primaires situés au cercle IMINTANOUTE par la construction de douze (12) blocs sanitaires	20 000,00 dhs (vingt mille dhs)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

\*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation, notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément délivré par le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique dans les domaines D14, D15 et D16. Ce certificat tient lieu de dossier technique.

**NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME**

**N° 4247/PA**

  
 Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Région de Marrakech Safi  
 Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° : 10/2020/CH/INV  
« Séance publique »**

Le 30 juin 2020 à 14:00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation
1	Les études géotechniques des sols de fondation et le contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans les travaux d'extension des établissements d'enseignement primaires relevant de la DPMENFPESRS de Chichaoua par onze (11) salles d'enseignement préscolaire.	24 200,00 dhs (vingt-quatre mille deux cents dhs)
2	Les études géotechniques des sols de fondation et le contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans les travaux d'extension des établissements d'enseignement primaires par cinq (05) salles d'enseignement général	11 000,00 dhs (onze mille dhs)
3	Les études géotechniques des sols de fondation et le contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans les travaux d'extension du lycée collégial IBN ANNAFISS par quatre (04) salles d'enseignement général	9 300,00 dhs (neuf mille trois cents dhs)
4	Les études géotechniques des sols de fondation et le contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans les travaux de mise à niveau des établissements d'enseignement primaires au cercle MEJJAT par la construction de seize (16) blocs sanitaires	32 000,00 dhs (trente-deux mille dhs)
5	Les études géotechniques des sols de fondation et le contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans les travaux de mise à niveau des établissements d'enseignement primaires aux cercles CHICHAOUA et MTOUGA par la construction de seize (16) blocs sanitaires	32 000,00 dhs (trente-deux mille dhs)
6	Les études géotechniques des sols de fondation et le contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans les travaux de mise à niveau des établissements d'enseignement primaires situés au cercle IMINTANOUTE de douze (12) blocs sanitaires	24 000,00 dhs (vingt-quatre mille dhs)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

\*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation, notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

Activité	Qualifications exigées	catégorie
EG : Etude Géotechnique	EG.1	4
CQ : Contrôle de Qualité	CQ.1	4

Ce certificat tient lieu de dossier technique.

**NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME**

**N° 4245/PA**

  
 Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle,  
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Région de Marrakech Safi  
 Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° : 11/2020/CH/INV  
« Séance publique »**

Le 01 juillet 2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation
01	Le contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans les travaux d'extension des établissements d'enseignement primaires relevant de la DPMENFPESRS de Chichaoua par dix (10) salles d'enseignement préscolaire	16 000,00 dhs (seize mille dhs)
02	Le contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans les travaux d'extension des établissements d'enseignement primaires par cinq (05) salles d'enseignement général	8 000,00 dhs (huit mille dhs)
03	Le contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans les travaux d'extension des lycées qualifiants AL KHAOUARIZMI et IBN ROCHD relevant de la D.P.M.E.N.F.P.E.S.R.S de CHICHAOUA	16 000,00 dhs (seize mille dhs)
04	Le contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans les travaux de mise à niveau des établissements d'enseignement primaires par la construction de seize (16) blocs sanitaires	24 000,00 dhs (vingt-quatre mille dhs)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

\*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation, notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

Activité	Qualifications exigées	Catégorie exigée
CQ : Contrôle de Qualité	CQ.1	4

Ce certificat tient lieu de dossier technique.

**NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME**

**N° 4246/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZNIT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° 16/2020

Le 01/07/2020 à 10h00, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T. L.E de Tiznit Avenue Mohamed V Tiznit à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**OBJET : Travaux de signalisation horizontale, verticale et dispositifs de sécurité de la route RP 1910 entre les PK 0+000 et PK 20+800 dans la Province de Tiznit.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETLE de Tiznit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8 000,00 Dhs (Huit Mille Dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 598 704,00 Dhs (Cinq cent quatre vingt dix huit mille sept cent quatre Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- **Dossier Technique comprenant :**
- Pour les entreprises installées au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification des entreprises justifiant ce qui suit :

SECTEUR	QUALIFICATION EXIGÉE	CLASSE MINIMALE
X	X1 ET X2	3

- Pour les entreprises non installés au Maroc :

Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

**N° 4248/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZNIT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° 17/2020

Le 01/07/2020 à 10h30, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T. L.E de Tiznit Avenue Mohamed V Tiznit à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**OBJET : Travaux de signalisation horizontale, verticale et dispositifs de sécurité de la route RR 104 entre les PK 38+000 et PK 72+000 dans la Province de Tiznit.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETLE de Tiznit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000,00 Dhs (Douze Mille Dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 863 406,00 Dhs (Huit cent soixante trois mille quatre cent six Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- **Dossier Technique comprenant :**
- Pour les entreprises installées au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification des entreprises justifiant ce qui suit :

SECTEUR	QUALIFICATION EXIGÉE	CLASSE MINIMALE
X	X1 ET X2	2

- Pour les entreprises non installés au Maroc :

Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

**N° 4249/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZNIT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° 19/2020

Le 01/07/2020 à 11h30, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T. L.E de Tiznit Avenue Mohamed V Tiznit à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**OBJET : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de signalisation horizontale, verticale et dispositifs de sécurité de la route RR 104 entre les PK 38+000 et PK 72+000 dans la Province de Tiznit.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETLE de Tiznit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1 600,00 Dhs (Mille Six cent Dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 108 480,00 Dhs (Cent huit mille quatre cent quatre vingt Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- **Dossier Technique comprenant :**
- Pour les entreprises installées au Maroc

Les laboratoires sont tenus de produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des laboratoires de BTP. A cet effet, il est exigé pour le présent appel d'offre ce qui suit :

Activité	Qualification exigée	Catégorie
CQ : Contrôle de qualité	CQ.16 ET CQ.17	3

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

**N° 4251/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZNIT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° 18/2020

Le 01/07/2020 à 11h00, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T. L.E de Tiznit Avenue Mohamed V Tiznit à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**OBJET : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de signalisation horizontale, verticale et dispositifs de sécurité de la route RP 1910 entre les PK 00+000 et PK 20+800 dans la Province de Tiznit.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETLE de Tiznit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1 200,00 Dhs (Mille deux cent Dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 83 040,00 Dhs (Quatre vingt trois mille quarante Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- **Dossier Technique comprenant :**
- Pour les entreprises installées au Maroc

Les laboratoires sont tenus de produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des laboratoires de BTP. A cet effet, il est exigé pour le présent appel d'offre ce qui suit :

Activité	Qualification exigée	Catégorie
CQ : Contrôle de qualité	CQ.16 ET CQ.17	4

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

**N° 4250/PA**

ROYAUME DU MAROC  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DRAA - TAFILALET  
PROVINCE D'ERRACHIDIA  
CERCLE DE TINJAD  
CAIDAT MELLAB  
COMMUNE DE MELLAB

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N°: 01/2020

Il sera procédé au bureau du président de la Commune Mellab Errachidia à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offre de prix indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° d'appel d'offres	Objet d'appel d'offre	Estimation En Dhs	Caution provisoire en DHS	Date	Heure
01/2020	Equipement des puits par 1 énergie solaire aux différents ksour a la commune de mellab	1004000.00	80 000,00	06/7/2020	10h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de cette commune. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics suivant : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-2-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les envoyés sur le portails des marches public
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation;

N° 4252/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Académie Régionale de l'Éducation Nationale et de la Formation  
Région Guelmim Oued Noun

**Direction Provinciale de Guelmim**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim, le 29/06/2020, à l'ouverture des plis d'appel d'offres ouverts relatifs aux.

N° AO	OBJET	LOTS	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRES EN DHS	HEURE D'OUVERTURE DES PLS
19/EXP/2020 / DPMNG	APPROVISIONNEMENT DES INTERNATS ET CANTINES SCOLAIRES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM EN DENRÉES ALIMENTAIRES EN 6 LOTS	Lot 1 : EPICERIES ET CONSERVES	2 132 539,07 DHS Deux millions cent trente-deux mille cinq cent trente-neuf Dhs, 07Cts	21 000,00 Dhs (Vingt-et-un mille Dhs, 00 Cts.)	11H00
		Lot 2 : VIANDE ROUGE DU BŒUF	1 176 572,00 DHS un million cent soixante-seize mille cinq cent soixante-deux Dhs 00 cts	11 000,00 Dhs (Onze mille Dhs, 00 Cts.)	
		Lot 3 : POULETS ET ŒUFS FRAIS	1 294 780,20 DHS un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre-vingts Dhs 20 cts	12 000,00 Dhs (Douze mille Dhs, 00 Cts.)	
		Lot 4 : POISSON FRAIS	819 690,00 DHS huit cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix Dhs 00 cts	8 000,00 Dhs (Huit mille Dhs, 00 Cts.)	
		Lot 5 : PAIN ET PATISSERIE	1 249 167,50 DHS un million deux cent quarante-neuf mille cent soixante-sept Dhs 50 cts	12 000,00 Dhs (Douze mille Dhs, 00 Cts.)	
		Lot 6 : LEGUMES ET FRUITS	768 778,05 DHS sept cent soixante-huit mille sept cent soixante-dix-huit Dhs 05 cts	7 000,00 Dhs (Sept mille Dhs, 00 Cts.)	

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale de Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 4255/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE  
ET DE L'EAU  
DIRECTION DES ROUTES  
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

**DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN**

**Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 98+500 en deux lots.**  
Lot 1 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km. Province de Tétouan.  
Lot 2 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11,5 km. Province de Tétouan.

**AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE 19/2020/CFR**  
**OUVERTURE DES PLS REPORTE POUR LE 16 JUILLET 2020 A 11 HEURES**

Le 16 juillet 2020 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK98+500 en deux lots.

Lot 1 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km. Province de Tétouan.  
Lot 2 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11,5 km. Province de Tétouan.

La date de la visite des lieux est prévue pour le 03 juillet 2020 à 10 heures.

Le reste est sans changement.

N° 4253/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le 29/06/2020 et selon le tableau ci-après, il sera procédé au siège de la Direction provinciale d'EL-HAJEB sis à EL-HAJEB, à l'ouverture des plis relatifs à l'AO suivants :

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Estimation de coûts de prestations en dhsTTC	Caution Provisoire en Dhs	Heure d'ouverture des PLS
16/ELH/2020	Préparation des repas collectifs pour les élèves des internats et cantines des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à EL HAJEB, en lot unique	1 107 612,00 Dhs (Un Million Cent Sept Mille Six Cent Douze Dhs)	25 000,00 Dhs (Vingt Cinq Mille Dhs)	10H
17/ELH/2020	Achat d'Anthracite pour le fonctionnement des Internats dotés de chauffages centraux et de bois de chauffages au profit des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à EL HAJEB, en lot unique	240 000,00 Dhs (Deux Cent Quarante Mille Dhs)	5000,00 Dhs (Cinq Mille Dhs)	

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Estimation de coûts de prestations en dhs TTC	Certificat d'Agrément/	Heure d'ouverture des PLS
18/ELH/2020	Etudes Technique et suivi des travaux d'aménagement des espaces d'information et d'aide à l'orientation dans des établissements collégiaux et qualifiants relevant de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à EL-HAJEB, En Lot unique	30 000,00 Dhs (Trente Mille Dhs)	D14, D15, D16	13H

Les dossiers de l'appel d'offres peuvent être retiré au Bureau des marchés de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à El-Hajeb, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des architectes doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jomada 1<sup>er</sup> 1434(20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau des marchés de la direction provinciale de l'AREF Fès-Meknès à El-Hajeb (Boite postale N° 206, El Hajeb);
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau des marchés précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés public conformément à l'arrêté n 20-14 du 4/9/2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 pour l'AO N° 16 et l'article 10 pour les AOS 17 18 du règlement de la consultation.

N° 4254/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle  
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Marrakech -SAFI  
Direction provinciale de Marrakech

---

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DES PRIX - N° :17/INV/2020**  
(Séance publique)

Le **30/06/2020 à 10heures**, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guélich Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet:  
**L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'aménagement des terrains de sports aux lycée qualifiant BEN AABBAD relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique:**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».  
**Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :**

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
1000,00	Mille dirhams	60 000.00	Soixante mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.** Toute fois le dossier technique doit comprendre:

- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ;
- Domaine d'activité exigé:

- \* D14: calcul de structures pour bâtiments à tous usages
- \* D15: courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages
- \* D16: Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

**N° 4256/PA**



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
RÉGION SOUSS MASSA  
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :13/2020/INV.**

Le **29/06/2020 à 15h00min**,il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de TAROUDANT,à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : **13/2020/INV**, pour la **réception des fonds de fouilles et le contrôle de qualité des matériaux des travaux d'extension des lycées collégiaux : Ziraoui à la commune territoriale Taroudant, Lamhara à la commune territoriale Lamhara, BirAnzaran à la commune territoriale SebteIguerdan, et Anoual à la commune territoriale OuledTeima, relevant de la direction provinciale de Taroudant.**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

**L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 150000,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise), (Cent Cinquante Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).**

**La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.  
Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.1	4

**(Ce certificat tient lieu du dossier technique)**

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.

**N° 4257/PA**



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
RÉGION SOUSS MASSA  
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :19/2020/INV.**

Le **30/06/2020 à 16h00min**,il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de TAROUDANT,à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : **19/2020/INV**, pour la **réception des fonds de fouilles et le contrôle de qualité des matériaux des travaux d'extension des internats des lycées collégiaux : Ouhoud à la commune territoriale Sidi Hessein, Assaki à la commune territoriale Assaki, Anour à la commune territoriale Tamaloukte, et Tifnout à la commune territoriale AhlTifnout, relevant de la direction provinciale de Taroudant.**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

**L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 160000,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise), (Cent Soixante Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).**

**La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.  
Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.1	4

**(Ce certificat tient lieu du dossier technique)**

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.

**N° 4259/PA**



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
RÉGION SOUSS MASSA  
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :16/2020/INV.**

Le **30/06/2020 à 11h00min**,il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de TAROUDANT,à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : **16/2020/INV**, pour la **réception des fonds de fouilles et le contrôle de qualité des matériaux des travaux d'extension des lycées Qualifiants : Tabari à la Commune Territoriale Lagiflat, Imajd à la Commune Territoriale LkodiaLbaida, Sidi Moussa à la Commune Territoriale Sidi Moussa, Almaarifa à la Commune Territoriale OuledAissa et Alfadla à la Commune Territoriale Tafingout, relevant de la direction provinciale de Taroudant.**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

**L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 150000,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise), (Cent Cinquante Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).**

**La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.  
Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.1	4

**(Ce certificat tient lieu du dossier technique)**

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.

**N° 4258/PA**

« SOGEFCO »  
7 AV LALLA MERYEM  
KISSARIAT MERNISSI  
FES.  
CONSTITUTION  
« FLOULI FRERES »  
\*S.A.R.L.\*

Au terme d'un acte sous-seing privé en date à Fès le 15 mars 2020, il a été établis les statuts d'une Société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION: «FLOULI FRERES» S.A.R.L
- OBJET :
- ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS DE CONSTRUCTIONS.
- SIEGE SOCIAL APPT ETAGE N°2 AVENUE PORT SAID N°30 AZZHOOUR 2 Fès.
- DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans.
- CAPITAL SOCIAL

Le capital est fixé à 100.000,00 DHS (CENT MILLE DIRHAMS) divisé en mille parts (1000) de cent (100,00) dirhams

EL-FLOULI ZAKARIAE 500.000,00 DH  
EL FLOULI AMINE : 250.000,00 DH  
EL FLOULI MOHAMMED : 250.000,00 DH

• La gérance est attribuée à Monsieur EL-FLOULI ZAKARIAE.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Fès le 04 juin 2020 sous N° 1237/2020 R.C N° 62695 N° 4261/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'EDUCATION  
NATIONALE ET DE LA  
FORMATION PROFES-  
SIONNELLE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTI-  
FIQUE  
ACADEMIE REGION-  
NALE D'EDUCATION  
ET DE FORMATION  
REGION SOUSS MASSA  
DIRECTION PROVIN-  
CIALE DE TAROUDANT  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N° : 06/2020/CA

Le 29/06/2020 à 09h00 du matin, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Les études et la conception de projet architecturale et le suivi des travaux d'extension des lycées collégiaux : Ziraoui à la commune territoriale Taroudant, Lamhara à la commune territoriale Lamhara, BirAnzaran à la commune territoriale SebteElguerdan, et Anoual à la commune territoriale Ouled Teima, relevant de la direction provinciale de Taroudant. Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des Marchés relevant de la direction provinciale de mi-

nistère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à TAROUDANT, ou téléchargé du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 6 583 334,00 DH (HT) (Six Million Cinq Cent Quatre Vingt Trois Mille Trois Cent Trente Quatre Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les dossiers des architectes sont soit :

- déposés, contre récépissé, auprès du bureau des Marchés, service des Affaires Administratives et Financière relevant de la de la direction provinciale de TAROUDANT.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- soit remis, séance tenante, au président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale du projet en question.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.  
N° 4262/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'EDUCATION  
NATIONALE ET DE LA  
FORMATION PROFES-  
SIONNELLE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTI-  
FIQUE  
ACADEMIE REGION-  
NALE D'EDUCATION  
ET DE FORMATION  
REGION SOUSS MASSA  
DIRECTION PROVIN-  
CIALE DE TAROUDANT  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N° : 07/2020/CA

Le 29/06/2020 à 10h00 du matin, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Les études et la conception de projet architecturale et le suivi des travaux d'extension des lycées Qualifiants : Tabari à la Commune Territorial Lagfif, Imajd à la Com-

mune Territorial Lkodial-baïda, Sidi Moussa à la Commune Territorial Sidi Moussa, Almaarif à la Commune Territorial OuledAïssa et Alfadila à la Commune Territorial Tafingoult, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des Marchés relevant de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à TAROUDANT, ou téléchargé du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 6 250 000 DH (HT) (Six Million Deux Cent Cinquante Mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les dossiers des architectes sont soit :

- déposés, contre récépissé, auprès du bureau des Marchés, service des Affaires Administratives et Financière relevant de la de la direction provinciale de TAROUDANT.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- soit remis, séance tenante, au président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale du projet en question.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.  
N° 4263/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'EDUCATION  
NATIONALE ET DE LA  
FORMATION PROFES-  
SIONNELLE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE REGION-  
NALE D'EDUCATION  
ET DE FORMATION  
REGION SOUSS MASSA  
DIRECTION PROVIN-  
CIALE DE TAROUDANT  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N° : 08/2020/CA

Le 29/06/2020 à 11h00 du matin, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de de l'Académie Régio-

nale de l'Education et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Les études et la conception de projet architecturale et le suivi des travaux d'extension des internats des lycées collégiaux : Ouhoud à la commune territoriale Sidi Hsein, Assaki à la commune territoriale Assaki, Anoual à la commune territoriale Tamaloukte, et Tifnout à la commune territoriale AhlTifnout, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des Marchés relevant de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à TAROUDANT, ou téléchargé du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 6 666 666,68 DH (HT) (Six Million Six Cent Soixante Six Mille Six Cent Soixante Six Dirhams et Soixante Huit Cts).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les dossiers des architectes sont soit :

- déposés, contre récépissé, auprès du bureau des Marchés, service des Affaires Administratives et Financière relevant de la de la direction provinciale de TAROUDANT.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique via le portail marocain des

marchés publics.

- soit remis, séance tenante, au président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale du projet en question.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.  
N° 4264/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'EDUCATION  
NATIONALE ET DE LA  
FORMATION PROFES-  
SIONNELLE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'EDUCATION ET DE  
FORMATION  
REGION SOUSS MASSA  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
DE TAROUDANT  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT N°  
:11/2020/INV.

Le 29/06/2020 à 14 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 11/2020/INV, pour études techniques et le suivi des travaux d'extension des lycées collégiaux : Ziraoui à la commune territoriale Taroudant, Lamhara à la commune territoriale Lamhara, BirAnzaran à la commune territoriale SebteElguerdan, et Anoual à la commune territoriale Ouled Teima, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la di-

rection provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 83000,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Quatre-Vingt Trois Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.  
N° 4265/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHENIFRA  
SERVICE DES MARCHES

المملكة المغربية  
الوطنيّة للتنمية الشّعبية  
Initiative Nationale pour le Développement Humain

**AVIS DE REPORT  
d'appel d'offres ouvert  
N° 02/2020/INDH**

Le Gouverneur de la Province de Khénifra porte à la connaissance du public que l'appel d'offres n° 02/2020/INDH relatif aux : **Travaux d'aménagement de dar Talib Moha Ou Hammou Zayani à Khénifra - Province de Khénifra.**

Dont la date d'ouverture des plis, programmée le 11/06/2020 à 11 heures, est reportée au 19/06/2020 à 11 heures

Le reste inchangé.

Le dossier d'appel d'offre est téléchargeable du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

N° 4260/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION  
REGION SOUSS MASSA  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
DE TAROUDANT  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT N°  
:12/2020/INV.

Le 29/06/2020 à 14h30 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 12/2020/INV, pour Le contrôle technique des études et le suivi des travaux d'extension des lycées collégiaux : Zirauai à la commune territoriale Taroudant, Lamhara à la commune territoriale Lamhara, BirAnzaran à la commune territoriale SebteElguerdan, et Anoual à la commune territoriale OuledTeima, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 83000,00Dhs (TTC toute Taxe Comprise). (Quatre Vingt Trois Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00 Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.  
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

• Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.  
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 8 du règlement de consultation.  
N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.  
N° 4266/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION  
REGION SOUSS MASSA  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
DE TAROUDANT  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° :14/2020/INV.

Le 30/06/2020 à 09 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 14/2020/INV, pour études techniques et le suivi des travaux d'extension des lycées Qualifiants : Tabari à la Commune Territoriale Lagfif, Imajd à la Commune Territoriale LkodiaLbaida, Sidi Moussa à la Commune Territoriale Sidi Moussa, Almaarifa à la Commune Territoriale OuledAissa et Alfadila à la Commune Territoriale Tafingoult, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 112500,00Dhs (TTC toute Taxe Comprise). (Cent Douze Mille Cinq Cent Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.  
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

• Soit les envoyer par voie électronique via le portail

marocain des marchés publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.  
N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.  
N° 4267/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION  
ET DE FORMATION  
REGION SOUSS MASSA  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
DE TAROUDANT  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° :15/2020/INV.

Le 30/06/2020 à 10h00 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 15/2020/INV, pour Le contrôle technique des études et le suivi des travaux d'extension des LYCEES QUALIFIANTS : TABARI A LA COMMUNE TERRITORIAL LAGFIFAT, LMAJD A LA COMMUNE TERRITORIAL LKODIA LBAIDA, SIDI MOUSSA A LA COMMUNE TERRITORIAL SIDI MOUSSA, ALMAARIFA A LA COMMUNE TERRITORIAL OULED AISSA ET ALFADILA A LA COMMUNE TERRITORIAL TAFINGOULT, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 112500,00Dhs (TTC toute Taxe Comprise). (Cent Douze Mille Cinq Cent Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00 Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.  
• Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.  
N° 4268/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION  
REGION SOUSS MASSA  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
DE TAROUDANT  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° :17/2020/INV.

Le 30/06/2020 à 14 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 17/2020/INV, pour études techniques et le suivi des travaux d'extension des internats des lycées collégiaux : Ouhoud à la commune territoriale Sidi Hssein, Assaki à la commune territoriale Assaki, Anour à la commune territoriale Tamaloukte, et Tifnout à la commune territoriale AhlTifnout, relevant de la direction provinciale de Taroudant. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administra-

tives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 120000,00Dhs (TTC toute Taxe Comprise). (Cent Vingt Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.  
• Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.  
N° 4269/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION  
REGION SOUSS MASSA  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
DE TAROUDANT  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° :18/2020/INV.

Le 30/06/2020 à 15h00 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de

l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 18/2020/INV, pour Le contrôle technique des études et le suivi des travaux d'extension des internats des lycées collégiaux : Ouhoud à la commune territoriale Sidi Hssein, Assaki à la commune territoriale Assaki, Anour à la commune territoriale Tamaloukte, et Tifnout à la commune territoriale AhlTifnout, relevant de la direction provinciale de Taroudant. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 120000,00Dhs (TTC toute Taxe Comprise). (Cent Vingt Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00 Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.  
• Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.  
N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.  
N° 4270/PA

Sté « TAEFINE »  
I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 15.05.2020 de la Société « TAEFINE » SARL, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Bd Mohamed El Fassi Oum El Kora Route D'immouzer, il a été décidé:  
\* Radiation.

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 04.06.2020, sous le n° de dépôt 1256/2020, et le RC n° 25 719.

LIQUIDATEUR  
N° 4271/PA

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL  
Cité Sadri, groupe 4, Rue  
10, N° 60-1er Etage,  
Casablanca  
(0522) 70.80.46 -  
Fax (0522) 71.82.99  
E.Mail : fidmagcon-  
seil60@gmail.com  
STE « INSTITUTION  
OUADI CHAUFFAGE  
FLUID ET PLOMBERIE »  
\* IOCFP \* S.A.R.L.A.U  
SIEGE SOCIAL : N° 21,  
GR 08, RUE MOJAHID  
MOHAMED,  
SIDI MOUMEN JDID  
CASABLANCA

- Au terme d'un Procès-  
verbal de L'AGE de la socié-  
té « INSTITUTION  
OUADI CHAUFFAGE  
FLUID ET PLOMBERIE »  
\* IOCFP \* S.A.R.L.A.U, du  
01/06/2020 enregistré Le  
02/06/2020, les associés  
de la dite société ont déci-  
dé ce qui suit :

\* La Démission de Mr EL  
OUADI BRAHIM des ses  
fonctions de Gérant  
Unique dans la Société  
\* INSTITUTION OUADI  
CHAUFFAGE FLUID ET  
PLOMBERIE \*\* IOCFP \*  
S.A.R.L.A.U

\* La Nomination de Mr  
EL OUADI ABDEL-  
GHANI en tant que Nou-  
veau Gérant Unique de la  
Société

\* INSTITUTION OUADI  
CHAUFFAGE FLUID ET  
PLOMBERIE \*\* IOCFP \*  
S.A.R.L.A.U

\* La Modification de l'Ar-  
ticle 17 des Statuts  
\* La Mise à Jour des Sta-  
tuts (Approbation des sta-  
tuts de la société suite aux  
différentes modifications)  
- Le dépôt légal a été ef-  
fectué au secrétariat greffe  
du Tribunal de commerce  
de Casablanca

Le 05/06/2020 Sous N°  
735302 dont R.C N°  
424.817 /Casablanca.  
ROUR EXTRAIT ET  
MENTION

N° 4272/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Taroudant  
Cercle Taliouine  
Commune Territoriale  
Iguidi

Avis d'appel d'offres  
ouvert N° 7/IG/2020  
Le 27 Juillet 2020 à 11h00,  
il sera procédé au siège  
de la commune territo-  
riale Iguidi, Cercle Ta-  
liouine, province de  
Taroudant, à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert sur offres  
de prix pour : Travaux de  
construction d'un bassin  
d'accumulation des eaux  
pour l'irrigation au douar  
Tanemagalte, Commune  
territoriale Iguidi, pro-  
vince de Taroudant.

Le dossier d'appel d'of-  
fres peut être retiré à la  
Commune territoriale  
Iguidi, cercle Taliouine,  
province de Taroudant. Il  
peut également être télé-  
chargé à partir du portail  
des marchés de l'Etat:  
www.marchespublics.go  
v.ma, selon les conditions  
prévues à l'article 19 du

décret n° 2-12-349 du 8  
Joumada I 1434 (20 Mars  
2013) fixant les condi-  
tions et les formes de  
passation des marchés de  
l'Etat ainsi que certaines  
règles relatives à leur ges-  
tion et à leur contrôle.

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme  
de : Cinq mille dirhams  
(5.000,00 DHS).

L'estimation des coûts  
des prestations établie  
par le maître d'ouvrage  
est fixée à la somme de :  
Cent quarante et un mille  
dirhams, 00 centimes  
TTC (141.000,00 DH TTC)  
Le contenu ainsi que la  
présentation des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux dis-  
positions des articles 27,  
29 et 31 du décret n°  
2.12.349 du 8 Joumada I  
1434 (20 mars 2013), re-  
latif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le  
bureau d'ordre de la  
Commune territoriale  
Iguidi, cercle Taliouine,  
province de Taroudant ;  
- soit les envoyer par  
courrier recommandé  
avec accusé de réception  
au bureau précité ;  
- soit les remettre au pré-  
sident de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis.

- soit déposer leurs plis  
par voie électronique  
dans le portail des mar-  
chés de l'Etat : www.mar-  
chespublics.gov.ma  
conformément à l'arrêté  
du ministre de l'Econo-  
mie et des Finances n° 20-  
14 du 4 septembre 2014.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles pré-  
vues dans le règlement  
de consultation.

Une visite des lieux non  
obligatoire sera tenue le  
lundi 13 juillet 2020 à  
11h00. Le départ à la vi-  
site du lieu est fixé au  
siège de la Commune  
territoriale Iguidi, centre  
Taliouine, province de Ta-  
roudant.

N° 4273/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya Région Rabat-  
Salé-Kénitra  
Province de Kenitra  
Caïdat Mograne  
Commune de Mograne  
Division des affaires  
Administratives  
Financière et juridique  
Bureau des marches  
public  
et bon de commande  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 07/2020

Le Mardi 30 juin 2020, à  
9h00 du matin, il sera  
procédé, dans le bureau  
du Monsieur le Président  
de la Commune Mograne  
à l'ouverture des plis re-  
latifs à l'appel d'offres  
sur les prix N° 07/2020  
relative aux : Travaux  
d'électrifications  
HTA/BT du Douar Ka-  
riat Laamra Tnaja ,

Douar Kalalat et exten-  
sion de réseau BT à  
Douar El kramza à la  
Commune de Mograne .  
(Lot Unique)

Le dossier d'appels d'of-  
fres peut être retiré au bu-  
reau des marchés public  
de la commune Mograne,  
il peut également être télé-  
chargé à partir du portai-  
l des marchés publics  
: w w w . m a r c h é s  
publics.gov.ma

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à  
20.000,00dhs (vingt mille  
dirhams).  
L'estimation des coûts  
des prestations établie  
par le maître d'ouvrage  
est fixée à la somme  
693.467,70 Dhs TTC (six  
cent quatre vingt treize  
mille quatre cent soixante  
sept Dirhams, Soixante  
dix Centimes) TTC.

La visite du lieu est fixée  
vendredi 19 juin 2020, à  
10h00.

Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt  
des dossiers des concu-  
rents doivent être  
conformes aux disposi-  
tions des articles 27,29 et  
31 du décret n° 2-12-349  
relatif aux marchés pu-  
blics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis au bureau  
d'ordre de la commune  
de Mograne.  
-Soit les envoyer par  
courrier électronique  
conformément aux dispo-  
sitifs de la décision du  
ministre de l'économie et  
du finance N° 14-20 en  
date du 04-09-2014

-Soit les envoyer par  
courrier recommande  
avec accusé de réception  
au service des marchés et  
au nom de Monsieur le  
Président de la Commu-  
ne de Mograne.

-Soit les remettre au pré-  
sident de la commission  
d'appel d'offre au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles pré-  
vues par l'article 04 du  
règlement de consulta-  
tion.

N° 4274/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Education  
Nationale,  
de la Formation  
professionnelle  
Académie Régionale  
d'Education  
et de Formation  
de la Région Casablanca  
- Settat  
Direction Provinciale  
d'El-Jadida  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 01J/EXP/2020  
(Séance publique)

1. Le lundi 29 juin 2020 à  
10 heure, il sera procédé à  
la salle des réunions à la  
direction provinciale du  
ministère de l'éducation  
nationale et de formation  
professionnelle situé au  
boulevard ibnou TOUMAR-  
RET plateau ELJADIDA,  
à l'Ouverture des plis re-

latifs à l'Appel d'Offres  
Ouvert sur offre de prix  
pour : L'approvisionnement  
en matières et fournitures  
d'alimentation  
pour les internats, les  
cantines des établisse-  
ments scolaires relevant  
de la direction provin-  
ciale d'el Jadida, AREF -  
Casablanca-Settat. (Zone  
1) En cinq (05) lots sé-  
parés :

- Lot n° 01 : Viande rouge  
- Lot n° 02 : Poulets et œufs  
- Lot n° 03 : Pain et vien-  
noiserie  
- Lot n° 04 : fruits et lé-  
gumes

- Lot n° 05 : Epicerie  
2. Le dossier d'Appel  
d'Offres peut être retiré  
du service des affaires ad-  
ministratives et finan-  
cières - Bureau des  
Appels d'Offres à la Di-  
rection provinciale d'El  
Jadida, avenue Ibnou  
Toumarte, Plateau à El-  
Jadida. Il peut également  
être téléchargé à partir du  
portail des Marchés pu-  
blics : www.marchespu-  
blics.gov.ma

3. Le Maître d'ouvrage  
est la Direction provin-  
ciale d'El Jadida relevant  
de l'A.R.E.F de la Région  
de Casablanca-Settat.

4. Le cautionnement pro-  
visoire pour chaque lot  
est fixé en DIRHAMS  
comme suit :

- Lot n° 01 : 21 000.00  
(vingt-un mille dirhams)  
- Lot n° 02 : 14 000.00  
(quatorze mille dirhams)  
- Lot n° 03 : 15 000.00  
(quinze mille dirhams)  
- Lot n° 04 : 8 200.00 (huit  
mille deux cents dir-  
hams)  
- Lot n° 05 : 38 000.00  
(trente-huit mille dir-  
hams)

5. Les estimations des  
coûts des prestations éta-  
blies par la Direction pro-  
vinciale d'El Jadida sont  
fixées en DIRHAMS  
(TTC) comme suit :

- Lot n° 01 :  
MIN : 1 174 875,00 (un  
million cent soixante-  
quatre mille huit cent  
soixante-dix dirhams)  
MAX : 1 762 345,00 (un  
million sept cent  
soixante-deux mille trois  
cent quarante-cinq  
dirhams)

- Lot n° 02 :  
MIN : 721 248,45 (sept  
cent vingt et un mille  
deux cent quarante-huit  
dirhams et quarante-cinq  
centimes)

MAX : 1 081 881,95 (un  
million quatre-vingt-un  
mille huit cent quatre-  
vingt-un dirhams et qua-  
tre-vingt-quinze  
centimes)

- Lot n° 03 :  
MIN : 833 735,00 (huit  
cent trente-trois mille  
sept cent trente-cinq  
dirhams)

MAX : 1 250 602,50 (un  
million deux cent cin-  
quante mille six cent  
deux dirhams et cin-  
quante centimes)

- Lot n° 04 :  
MIN : 456 468,20 (quatre

cent cinquante-six mille  
quatre cent soixante-huit  
dirhams et vingt cen-  
times)  
MAX : 684 714,10 (six  
cent quatre-vingt-quatre  
mille sept cent quatorze  
dirhams et dix centimes)  
- Lot n° 05 :

MIN : 2 120 597,52 (deux  
millions cent vingt mille  
cinq cent quatre-vingt dix  
sept dirhams et cinquante  
deux centimes)  
MAX : 3 181 293,60 (trois  
millions cent quatre-  
vingt et un mille deux  
cent quatre-vingt treize  
dirhams et soixante cen-  
times)

6. Le contenu ainsi que la  
présentation des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux dis-  
positions des articles 27,  
29 et 31 du Décret n° 2-  
12-349 du 08 Joumada I  
1434 (20 Mars 2013)  
fixant les conditions et les  
formes de passation des  
marchés de l'Etat ainsi  
que certaines disposi-  
tions relatives à leur ges-  
tion.

7. Les concurrents peu-  
vent :  
• soit déposer leurs plis,  
contre récépissé, au bu-  
reau des marchés au ser-  
vice des affaires  
administratives et finan-  
cières à la Direction pro-  
vinciale d'El Jadida,  
avenue Ibnou Toumarte,  
Plateau à El-Jadida, le  
lundi 29/06/2020 jusqu'à  
10h ;

• soit les envoyer par  
voie électronique sur le  
portail des marchés pu-  
blics conformément à  
l'arrêté du ministre de  
l'économie et des fi-  
nances n°20-14 du 8  
kaada 1435 (4 septembre  
2014) relatif à la dématé-  
rialisation des procédu-  
res de passation des mar-  
chés publics ;

• soit les envoyer par  
courrier recommandé  
avec accusé de réception  
à la Direction provinciale  
d'El Jadida, sise à  
l'adresse indiquée ci-des-  
sus ;

• soit les remettre au pré-  
sident de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis.

8. Les pièces justificatives  
à fournir sont celles pré-  
vues par l'article 09 du  
Règlement de Consulta-  
tion.

N° 4275/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE LA PECHE  
MARITIME,  
DE DEVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX  
ET FORETS  
DIRECTION  
REGIONALE DE  
L'AGRICULTURE  
DE DAKHLA OUED  
EDDAHAB  
DIVISION DE SUPPORT  
ET FINANCES  
SERVICE  
DES FINANCES  
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT  
n° 09/2020/DRA-  
DOUED 01/07/2020  
à 10 HEURES  
(Marché réservé  
à la petite et moyenne  
entreprise nationale)

Le Mercredi 01 Juillet  
2020 à 10 heures, il sera  
procédé, dans les bu-  
reaux de la Direction Ré-  
gionale de l'Agriculture  
de Dakhla Oued Eddah-  
hab à l'ouverture des plis  
relatif à l'appel d'offre  
ouvert sur offres concer-  
nant :

l'Acquisition de citernes  
souples pour le stockage  
de l'eau destinée aux  
éleveurs de la région de  
Dakhla Oued Eddahab  
dans le cadre du pro-  
gramme transrégional  
pour le développement  
des parcours et la régu-  
lation des flux de trans-  
humants dans la Région  
de Dakhla Oued Edda-  
hab.

Le dossier d'appel d'of-  
fres peut être retiré au-  
près de la Direction  
Régionale de l'Agricul-  
ture de Dakhla Oued Ed-  
dahab, Av El Walae,  
Dakhla, Il peut également  
être téléchargé à partir du  
portail des marchés pu-  
blics de l'Etat : www.mar-  
chespublics.gov.ma.

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à (10.000,00  
dhs) Dix mille dirhams.  
L'estimation des coûts  
des prestations établie  
par le maître d'ouvrage  
est fixée à la somme de  
Quatre Cent Quatre Vingt  
Douze Mille Quatre Cent  
Quatre Vingt Dirhams  
toutes taxes comprises  
(492.480,00 dhTTC)

Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt  
des dossiers des concu-  
rents doivent être  
conformes aux disposi-  
tions des articles 27 et 29  
et 31 du décret n°2-12-349  
du 8 Joumada I 1434 (20  
mars 2013) relatif aux  
marchés publics

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis  
par courrier recommandé  
avec accusé de réception  
au bureau précité ;

- Soit les déposer contre  
récépissé dans le bureau  
des marchés de la Direc-  
tion régionale de l'Agricul-  
ture de Dakhla Oued  
Eddahab ;

- Soit les remettre au pré-  
sident de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis.

- Soit déposer électroni-  
quement dans le portail  
des marchés publics.

Les pièces justificatives à  
produire sont celles pré-  
vues par l'article 8 du ré-  
glement de consultation.  
Ce marché est réservé à la  
petite et moyenne entre-  
prise nationale et les  
concurrents concernés  
sont tenus de produire les  
pièces justificatives pré-  
vues par l'article 19 du  
règlement de consulta-  
tion.

N° 4276/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE LA PÊCHE  
MARITIME  
DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX  
ET FORÊTS  
DIRECTION  
RÉGIONALE  
DE L'AGRICULTURE  
DE DAKHLA OUED  
EDDAHAB  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° 10/2020/DRADOE  
DU01/07/2020 à 12  
HEURES

(APPEL D'OFFRES  
RESERVE AUX PETITES  
ET MOYENNES  
ENTREPRISES)

Le Mercredi 01 Juillet 2020 à 12 Heures, il sera procédé, dans la salle de la réunion de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab, sise Hay Mly Rachid avenue El Walaa Dakhla, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix relatif à L'AFourniture, INSTALLATION ET MISE EN MARCHÉ DU MATÉRIEL TECHNIQUE POUR ÉQUIPEMENT DES UNITÉS DE VALORISATION DES PRODUITS DE TERROIR AU PROFIT DES COOPÉRATIVES DE LA RÉGION DE DAKHLA OUED EDDAHAB.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès des Bureaux de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab, sise Hay Mly Rachid avenue El Walaa. Il peut être également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00 DHS). L'estimation du coût du Marché établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de : Quatre Cent Soixante Huit Mille Quatre Cent Vingt Dirhams (468.420,00 DHS). Le contenu, la présentation ainsi que dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 précité.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau des marchés relevant de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab, sise Hay Mly Rachid avenue El Walaa BP n° : 161 Dakhla ;

- Soit les remettre séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement dans le portail des marchés publics. La Liste du matériel à fournir avec les fiches techniques détaillées, brochures ou catalogues doivent être déposés dans le bureau des Marchés de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab au plus tard le 30/06/2020 à 16 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.  
N° 4277/PA

Royaume du Maroc  
Ministère  
de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,  
du Développement  
Rural et des Eaux  
et Forêts  
Département des Eaux  
et Forêts.  
Direction Régionale des  
Eaux Forêts et  
de la Lutte Contre  
la Désertification  
de Rabat- Salé-Zem-  
mour-Zaers.

Direction Provinciale  
des Eaux et Forêts  
et de la Lutte Contre  
la Désertification de Rabat  
Avis d'appel d'offres  
ouvert n°44/2020/  
DPEFLCD-Rbt

Le 30/06/2020 à 10H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Achat de matériels techniques pour le Centre Technique d'Amélioration des peuplements Forestiers de Sidi Amira à Salé. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille (10 000,00) dirhams. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent cinquante huit mille quatre cents dirhams zéro centimes (158.400,00)Dhs TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohamed VI, Dar Essalam, Rabat ;  
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
• Soit les déposer par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.  
N° 4278/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CONSEIL PROVINCIAL  
D'AZILAL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° : 23/2020/BP/PAZ

Le 01 Juillet 2020 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :  
\*Adduction en eau potable des douars : Amrzaselqdimane et Amrzasse Ait Mkhloufe à la CT Ait Tamllil, Province d'Azilal.  
\*Adduction en eau potable du douar Tissilyane à la CT Ait Oumdis, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante-cinq Mille dirhams, 00 Cts (45.000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Huit Cent Soixante-Douze Mille Six Cent Quarante-Huit dirhams 00 centimes (1 872 648,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bu-

reau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
N° 4279/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CONSEIL PROVINCIAL  
D'AZILAL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° : 22/2020/BP/PAZ

Le 30 Juin 2020 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :  
\* Adduction en eau potable des douars Ait Ha-

louane, Irrizane et Ait Ali Oumhand à La CT Bine El Ouidane, Province d'Azilal.

\* Achèvement d'adduction en eau potable des douars Aghbar, Tighoula, Tissidlle, Taghzoute, Tafraoute et Taouja nhadou (tinileft) à la CT Ait M'hamed, Province d'Azilal. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Mille dirhams, 00 Cts (30.000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Deux Cent Soixante-Douze Mille Huit Cent Quarante dirhams 00 centimes (1 272 840,00Dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
N° 4280/PA

**Royaume du Maroc**

Ministère de l'Éducation nationale de la Formation professionnelle  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Région Marrakech-Safi  
Direction Provinciale de Youssoufia

**AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES**

Le 30/06/2020 à partir de Dix (10) heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales pour :

consultation architecturale N°	OBJET	Budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser	Date d'ouverture des plis
07/2020/Y/INV	Études architecturales et suivi des travaux de transformation de l'école ALBALLAT à une école communautaire, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF Marrakech-Safi, à la Commune rurale El Gueantour.	2.250.000,00 DH (Deux Millions Deux Cent Cinquante Mille Dirhams)	30/06/2020 à Dix (10) heures
08/2020/Y/INV	Études architecturales et suivi des travaux de transformation de l'école HADDI BEN DAOU à une école communautaire, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF Marrakech-Safi, à la Commune rurale Tiamim.	1.700.000,00 DH (Un Million Sept Cents Mille Dirhams)	30/06/2020 à Onze (11) heures
09/2020/Y/INV	Études architecturales et suivi des Travaux d'extension, par Cinq Salles de classe, des établissements primaires relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF Marrakech-Safi.	735.500,00 DH (Sept Cent Trente Cinq Mille Cinq Cents Dirhams) - HT	30/06/2020 à Douze (12) heures
10/2020/Y/INV	Études architecturales et suivi des travaux de construction d'un espace d'enseignement préscolaire au sein de trente-quatre (34) unités scolaires, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS.	4.335.000,00 DH (Quatre Millions Trois Cent Trente Cinq Mille Dirhams) - HT	30/06/2020 à Treize (13) heures
11/2020/Y/INV	Études architecturales et suivi des travaux de construction d'un espace d'enseignement préscolaire au sein de Dix-sept (17) unités scolaires, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS.	2.167.500,00 DH (Deux Millions Cent Soixante Sept Mille Cinq Cents Dirhams)	30/06/2020 à Quatorze (14) heures

Les dossiers des consultations architecturales peuvent être retirés au service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;
- Soit les déposer contre récépissé, dans le bureau d'ordre de la DP de Youssoufia rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300 ;
- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation architecturale.

N° 4281/PA